

Région Île de France
PROJET DE BUDGET 2021

CULTURE

INVESTISSEMENT

Chapitre 903 - Culture, Sports et Loisirs
31 - Culture

FONCTIONNEMENT

Chapitre 933 - Culture, sports et loisirs
31 - Culture

ANNEXE 9

SOMMAIRE

LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2021	5
1^{ère} PARTIE : LES PROPOSITIONS POUR 2021	7
INVESTISSEMENT.....	8
FONCTIONNEMENT.....	17
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	31
2^{ème} PARTIE : BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2020	35
INVESTISSEMENT.....	36
FONCTIONNEMENT.....	48

LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2021

Budget 2021 de la culture : surmonter la crise et préparer l'avenir

Le monde de la culture a été plongé dans une situation d'une gravité sans précédent par la crise sanitaire. Le confinement, le couvre-feu, l'annulation de tant de festivals et représentations, le plafonnement des jauges dans les salles, dans les musées, sur les sites patrimoniaux, l'impossibilité d'organiser des concerts avec un public debout, les mesures de précaution très contraignantes sur les tournages, le décalage de la sortie des films, les annulations de manifestations décidées par les préfets au vu de l'évolution de la situation, ont très sévèrement affecté la création et son économie. Avec son plan d'urgence régional en faveur du secteur culturel notamment la mise en place de deux délibérations créant trois nouvelles des aides d'urgence pour le spectacle vivant, pour les commerces culturels (librairies, disquaires, galeries, cabarets...) et pour les aménagements et équipements de protection Covid-19 des lieux et commerces culturels la Région s'est donnée comme priorité en 2020 d'aider les acteurs à surmonter les phases les plus critiques et de préparer ainsi la reprise. En 2021, la Région se donne les moyens de poursuivre son soutien aux acteurs franciliens de la culture dans leur combat permanent et quotidien pour maintenir une capacité de création et de diffusion devant leurs publics.

Le projet de budget 2021 de la culture traduit ainsi la volonté de l'exécutif de soutenir sans faille le développement culturel sur tout le territoire et pour tous les Franciliens, en tenant compte de la nécessité de maintenir si besoin des aides conservatoires.

Dans un contexte budgétaire contraint général, est proposé un budget atteignant **109,040 M€**, soit 10,570 M€ de plus qu'en 2020, si l'on considère le caractère exceptionnel de l'enveloppe de 20 M€ dédiée en 2020 au projet du Centre Pompidou francilien – Fabrique de l'Art à Massy. Ainsi, ce dernier budget de la mandature dépassera très largement l'engagement initial de porter à 100 M€, enfin de mandature, le budget régional alloué à la culture.

Les crédits de fonctionnement atteindront 52,500 M€. En fonction de l'évolution des conditions sanitaires et économiques, ces crédits permettront de poursuivre pleinement la politique de soutien à la création, mais aussi la **nouvelle politique d'aide à la diffusion** (spectacle vivant), créée avec la délibération CR 2019-040 du 19 septembre 2019, qui donne aux artistes, aux équipes et aux lieux des conditions nouvelles pour créer et diffuser dans toutes les disciplines (théâtre, musique, danse, art lyrique, cirque). Cette politique continuera de bénéficier de la totalité de l'enveloppe précédemment dévolue à Arcadi.

La **jeune création**, avec une quatrième édition de FoRTE, la démultiplication des **résidences d'artistes** dans toutes les disciplines culturelles, notamment en grande couronne, et **l'éducation artistique et culturelle** bénéficieront de crédits renforcés.

Le soutien régional aux **projets culturels dans les quartiers populaires**, auquel les acteurs ont massivement répondu, sera reconduit pour une deuxième année.

Enfin, **l'ouverture des réserves du Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC)** à Romainville s'accompagnera d'un projet tourné vers les publics du territoire que la Région, qui apporte déjà au FRAC 62% de ses moyens, soutiendra dans des conditions à étudier avec cet organisme et avec l'Etat.

La crise ne nous dispense pas de préparer l'avenir. Elle nous y oblige. C'est le sens de l'effort d'investissement proposé pour 2021 à hauteur de 56,540 M€ (soit +10 M€ par rapport aux autorisations de programme 2020, hors subvention exceptionnelle au Centre Pompidou Francilien - Fabrique de l'Art).

Cet effort permettra en particulier d'engager un plan de relance CPER 2021-2027 doté d'un ambitieux volet culture, dont l'absence dans les CPER Ile-de-France précédents faisait de la Région une triste exception. Le volet culture du plan de relance CPER, en cours d'élaboration avec l'Etat, permettra un

soutien renforcé et partenarial :

- à la construction, rénovation et modernisation des lieux de spectacle vivant et les lieux de diffusion des arts visuels ;
- à la restauration du patrimoine, avec une priorité affirmée au patrimoine des petites communes ;
- à la construction, rénovation et modernisation des lieux de spectacle vivant et des lieux de diffusion des arts visuels.

Les crédits d'investissement permettront aussi :

- le maintien à l'identique du fonds de soutien au cinéma et à l'audiovisuel et à son volet international, porté en 2020 à 17 M€ ;
- la poursuite du soutien aux médiathèques, conservatoires agréés et salles de cinéma indépendantes.

Enfin 2021 verra la mise en œuvre de la nouvelle délibération n° CP 2020-438 du 18 novembre 2020, relative au **soutien aux cafés musicaux et culturels**, qui permettra de développer et préserver ces lieux de culture et de convivialité, avec une aide double :

- en investissement pour aider notamment l'insonorisation des lieux ;
- en fonctionnement pour permettre une juste rémunération des artistes et de jeunes talents franciliens.

Le budget 2021 de la culture n'oublie en rien la crise. C'est pourquoi **les deux délibérations créant des aides d'urgence COVID-19 ont été prorogées**. Il porte ainsi un acte de soutien déterminé et volontariste en faveur du secteur culturel et des artistes.

1ère PARTIE :
LES PROPOSITIONS POUR 2021

INVESTISSEMENT

PROJET DE BUDGET 2021

RÉPARTITION INDICATIVE DES AP ET DES CP POUR 2021

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2020	Proposition BP 2021	BP 2020	Proposition BP 2021
	M €	M €	M €	M €
903 - Culture, Sports et Loisirs	66,540	56,540	48,560	33,990
31 - Culture	66,540	56,540	48,560	33,990
311 - Enseignement Artistique	2,000	2,000	1,000	1,446
Aménagement des structures d'accueil	2,000	2,000	1,000	1,446
<i>HP311-001</i>				
Conservatoires et écoles de musique contrôlés	2,000	2,000	1,000	1,446
312 - Activités culturelles et artistiques	53,300	43,300	29,700	27,065
Equipements culturels de diffusion et de création	30,400	20,400	8,200	7,352
<i>HP312-002</i>				
Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	9,000	19,000	7,000	7,000
Aide aux lieux de fabrication	0,400	0,400	0,200	0,055
Contrats d'aménagement régional - équipements culturels et artistiques - actions territorialisées	1,000	1,000	1,000	0,297
Centre Pompidou francilien- Fabrique de l'art	20,000			
Soutien à la création et à la diffusion numériques	1,000	1,000	1,000	1,000
<i>HP312-007</i>				
Soutien à la création et à la diffusion numériques	1,000	1,000	1,000	1,000
Actions en faveur du livre et de la lecture	3,200	3,200	4,050	2,821
<i>HP312-008</i>				
Construction et aménagement de médiathèques	3,000	3,000	2,800	2,800
Construction et aménagement en faveur du livre et de la lecture	0,200	0,200	0,250	0,021
Contrats d'aménagement régional - médiathèques - actions territorialisées			1,000	
Fonds d'investissement pour la culture	18,700	18,700	16,450	15,892
<i>HP312-015</i>				
Fonds d'investissement pour la culture	1,000	1,000	3,150	3,000
Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle	17,000	17,000	12,500	12,692
Jeux vidéos	0,700	0,700	0,800	0,200

PROJET DE BUDGET 2021
RÉPARTITION INDICATIVE DES AP ET DES CP POUR 2021

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2020	Proposition BP 2021	BP 2020	Proposition BP 2021
	M €	M €	M €	M €
313 - Patrimoine	11,240	11,240	17,860	5,479
Développement du patrimoine en région	9,220	9,220	15,560	5,035
<i>HP313-004</i>				
Aide à l'acquisition d'oeuvres d'art et enrichissement des collections publiques	0,110	0,110	0,110	0,110
Valorisation du patrimoine	6,500	6,500	3,700	3,692
Construction, rénovation et aménagement des musées	1,600	1,600	0,900	0,416
Aide à l'acquisition d'oeuvres d'art pour le fonds régional d'art contemporain et à leur conservation	0,310	0,310	0,250	0,145
Contrats d'aménagement régional - patrimoine - actions territorialisées	0,500	0,500	0,500	0,500
Fonds régional photographique et audiovisuel	0,200	0,200	0,100	0,172
Reconstruction de Notre-Dame de Paris			10,000	
Patrimoine régional à vocation culturelle	2,020	2,020	2,300	0,444
<i>HP313-010</i>				
Aménagement des propriétés régionales (Villarceaux et maison Jean Cocteau)	1,500	1,500	1,800	0,225
Orchestre national d'Ile-de-France	0,520	0,520	0,500	0,219
TOTAL	66,540	56,540	48,560	33,990
HP	66,540	56,540	48,560	33,990

RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
CHAPITRE 903 - Culture, Sports et Loisirs	33,990
Sous fonction 31 - Culture	33,990
Code fonctionnel 311 - Enseignement Artistique	1,446
204141 : Communes et EPCI - Biens mobiliers, matériel et études	0,145
204142 : Communes et EPCI - Bâtiments et installations	1,301
Code fonctionnel 312 - Activités culturelles et artistiques	27,065
204141 : Communes et EPCI - Biens mobiliers, matériel et études	0,297
204142 : Communes et EPCI - Bâtiments et installations	9,655
204181 : Org. publics divers - Biens mobiliers, matériel et études	0,021
20421 : Pers. de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	3,200
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	1,000
2188 : Autres	12,892
Code fonctionnel 313 - Patrimoine	5,479
204141 : Communes et EPCI - Biens mobiliers, matériel et études	0,500
204142 : Communes et EPCI - Bâtiments et installations	3,527
204182 : Org. publics divers - Bâtiments et installations	0,443
20421 : Pers. de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	0,317
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	0,692
TOTAL	33,990

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

903 - Culture, Sports et Loisirs

31 - Culture

311 - Enseignement Artistique

Programme : Aménagement des structures d'accueil

Action : Conservatoires et écoles de musique contrôlés

Une enveloppe de **2,000 M€** en autorisations de programme (identique à 2020) et de **1,446 M€** en crédits de paiement est prévue sur l'exercice 2021.

Partenaire financier attendu, la Région, par un soutien substantiel aux projets, permet la réalisation ou l'amélioration de très nombreux établissements destinés aux enseignements artistiques, musique, danse et art dramatique que sont les conservatoires agréés. Présents dans de nombreuses communes, ils participent du maillage du territoire culturel en constituant l'un des tout premiers lieux d'approche, dès le plus jeune âge, de disciplines artistiques et culturelles.

312 - Activités culturelles et artistiques

Programme : Equipements culturels de diffusion et de création

Action : Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Une dotation de **19,000 M€** en autorisations de programme (+10 M€ par rapport à 2020) et de **7,000 M€** en crédits de paiement est proposée.

Cet effort budgétaire très important permet de **renforcer la ligne de soutien à la rénovation ou la création de nouveaux lieux de diffusion culturelle** en contribuant au rééquilibrage d'une offre d'équipements culturels structurants dans les territoires franciliens, particulièrement dans les territoires peu dotés, **dans le cadre de projets pour partie inscrits au futur Contrat de Projet Etat Région (CPER) 2021-2027.**

Tous types de lieux dédiés à la diffusion et à la création culturelle pourront être soutenus : salles de spectacles, lieux de diffusion de musiques actuelles, centres d'arts, cinémas d'arts et essai. La capacité d'intervention de la Région, aux côtés des maîtres d'ouvrage, s'adapte aux besoins des collectivités territoriales comme à ceux des porteurs de projets du réseau associatif.

De nombreux lieux de diffusion (théâtres, espaces pluriculturels) ont un besoin impératif de rénovation pour répondre à la fois aux mises aux normes obligatoires et à la nécessité de pallier le vieillissement de certains équipements.

Pour la première fois, seront également soutenus les investissements nécessaires à l'insonorisation des cafés musicaux, dans le cadre du dispositif nouvellement créé.

Action : Aide aux lieux de fabrique

Une enveloppe de **0,400 M€** en autorisations de programme et de **0,055 M€** en crédits de paiement est proposée.

Cette action vise à améliorer les conditions d'accueil de la création et de l'action culturelle menée par les équipes artistiques. Elle permet de soutenir les travaux de rénovation ou d'aménagement notamment ceux qui sont liés à l'accessibilité et à la mise aux normes des espaces. Enfin, elle participe également à l'achat d'équipements et de matériels d'usage collectif.

Action : Contrats d'aménagement régional - équipements culturels et artistiques - actions territorialisées

Ces contrats territoriaux sont dotés de **1,000 M€** en autorisations de programme et de **0,297 M€** en crédits de paiement afin de mettre en œuvre le volet équipements culturels de création et diffusion culturelles.

Programme : Soutien à la création et à la diffusion numériques

Action : Soutien à la création et à la diffusion numériques

Une dotation de **1,000 M€** en autorisations de programme et de **1,000 M€** en crédits de paiement est proposée.

Les crédits bénéficient à l'équipement scénographique des lieux de diffusion et de création comme à l'équipement numérique des bibliothèques et médiathèques.

Sont aidés de nombreux projets permettant aux lieux de spectacle vivant de s'équiper de matériel performant pour l'accueil du public ou la création artistique. Ce soutien est particulièrement pertinent dans le domaine des musiques actuelles.

Le dispositif, prévu dans la délibération n° CR 2017-190 votée le 23 novembre 2017, permet par ailleurs d'accompagner des investissements destinés à la création d'applications ou d'outils numériques dédiés, facilitant le déploiement de projets sur des territoires élargis. Les professionnels des arts plastiques, numériques et urbains sont particulièrement concernés par ce type de projets.

Programme : Actions en faveur du livre et de la lecture

Action : Construction et aménagement de médiathèques

Afin de faciliter l'accès aux livres et à la lecture pour le plus grand nombre de Franciliens, dans un souci de rééquilibrage territorial, il est proposé une enveloppe renforcée à hauteur de **3,000 M€** en autorisations de programme. Compte tenu des engagements antérieurs, il est par ailleurs nécessaire de réserver une enveloppe de **2,800 M€** en crédits de paiement.

La médiathèque constitue une offre de service public déterminante pour l'accès au livre, au film, à la presse ainsi que pour l'animation sociale et culturelle des territoires.

Par ailleurs, la Région fait des médiathèques un interlocuteur privilégié dans les actions qu'elle mène en faveur de la création littéraire et de l'éducation artistique et culturelle dans les lycées, tout en contribuant à l'effort de rééquilibrage entre les zones urbaines de petite couronne et les zones rurales de grande couronne.

Action : Construction et aménagement en faveur du livre et de la lecture

Une enveloppe de **0,200 M€** en autorisations de programme et de **0,021 M€** en crédits de paiement est proposée.

Cette dotation permet de poursuivre le déploiement des « Boîtes à livres » dans les gares franciliennes, dans le cadre du partenariat négocié avec la SNCF.

Ces « Boîtes à livres » constituent une offre culturelle dans ces lieux de passage très fréquentés.

Un lien avec les bibliothèques de proximité permettra d'en renforcer la dynamique, notamment dans une logique de réseau à l'échelle régionale.

Programme : Fonds d'investissement pour la culture

Action : Fonds d'investissement pour la culture

Une enveloppe de **1,000 M€** en autorisations de programme et de **3,000 M€** en crédits de paiement est proposée.

Ce fonds permet de soutenir des projets potentiellement pluridisciplinaires en adéquation avec les nouvelles pratiques culturelles des franciliens. Ce fonds, complémentaire des dispositifs existants, permet de soutenir des projets partagés et participant au rayonnement régional, et en particulier tous les projets concourant au maillage d'équipements et d'initiatives culturels, notamment dans des zones carencées :

- équipements mobiles aptes à circuler sur l'ensemble de la Région : bibliobus, muséobus, chapiteaux, écrans gonflables, cinébus ... ainsi que les matériels associés (projecteurs portables, matériel son, etc...) ;
- création de librairies, notamment en grande couronne dans des zones sous-dotées, ainsi que le maintien et la rénovation des librairies déjà existantes ;
- soutien à la création dans le champ du spectacle vivant : l'aide à la création est, en règle générale dans le domaine culturel, une subvention allouée au titre des crédits de fonctionnement. Cependant, dans certains cas, les charges de production de l'œuvre sont immobilisées et amorties comptablement et fiscalement sur des périodes longues.

Et toute forme expérimentale destinée à favoriser l'accès à la culture.

Ce fonds pourra permettre également de financer les travaux d'aménagement des réserves du FRAC à Romainville.

Action : Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

Cette action est dotée d'une enveloppe de **17,000 M€** en autorisations de programme (identique à 2020) et de **12,692 M€** en crédits de paiement.

Depuis 2017, les crédits des aides à la production cinématographique et audiovisuelle ont été basculés en Investissement.

Ce Fonds de soutien a été adapté et renforcé une nouvelle fois, en 2020, avec la mise en place d'une nouvelle aide en faveur des coproductions internationales minoritaires, pour mieux soutenir la création cinématographique et les industries techniques, participer encore davantage à la diversité culturelle et œuvrer à la relocalisation et à la sauvegarde des emplois de la filière.

La concurrence internationale reste néanmoins très vive et impose la poursuite des efforts consentis ces deux dernières années. La réforme des crédits d'impôts (au plan national et international), effective depuis janvier 2016, a également fortement dynamisé ce secteur et profite prioritairement au territoire francilien qui concentre plus de 80% des activités.

Cette enveloppe permet d'accueillir davantage de productions étrangères afin de créer un effet structurant pour l'ensemble de la filière cinématographique et audiovisuelle. Cette dynamique bénéficiera à l'ensemble des professionnels français : producteurs, créateurs ou prestataires techniques.

Les productions aidées pourront contribuer à développer et moderniser les infrastructures audiovisuelles, renforcer l'activité des studios de tournages et des entreprises de post production ou d'effets visuels, conforter l'emploi et les formations de haute qualité qui y sont attachées, enfin favoriser le transfert des technologies, de savoir-faire et de compétences.

Action : Jeux vidéos

Une enveloppe de **0,700 M€** en autorisations de programme et de **0,200 M€** en crédits de paiement est prévue sur l'exercice 2021.

La filière du jeu vidéo et des applications interactives à caractère culturel est particulièrement dynamique en Ile-de-France. De très nombreux créateurs franciliens y travaillent au sein d'une multitude de jeunes entreprises. Mis en place en 2018, ce dispositif atteint aujourd'hui son "régime de croisière".

313 - Patrimoine

Programme : Développement du patrimoine en région

Action : Aide à l'acquisition d'oeuvres d'art et enrichissement des collections publiques

Une enveloppe de **0,110 M€** en autorisations de programme et de **0,110 M€** en crédits de paiement est proposée.

Le FRAM, Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées, a été constitué pour permettre à l'Etat et à la Région Ile-de-France de coordonner le soutien qu'ils apportent, à parité, aux efforts des personnes morales, propriétaires ou gestionnaires de collections labellisées Musée-de-France. L'objectif est de favoriser l'enrichissement des collections des Musées-de-France. Ce fonds est dédié à l'accompagnement de certains achats d'œuvres qui ne pourraient pas être effectués sans cette aide complémentaire. Cette attribution intervient après qu'une commission scientifique se soit prononcée sur la pertinence des acquisitions.

Action : Valorisation du patrimoine

Afin d'accompagner une politique de valorisation du patrimoine ambitieuse, conformément aux engagements pris lors des Assises du Patrimoine le 13 septembre 2019, la Région mobilise une enveloppe de **6,500 M€** en autorisations de programme et de **3,692 M€** en crédits de paiement.

Outre des actions transversales en faveur du patrimoine francilien (soutien de l'emploi et développement des formations et de la recherche en faveur du patrimoine, coopération internationale, valorisation touristique) menées en lien étroit avec les autres secteurs de compétence de la Région, cette enveloppe permet de :

- renforcer **l'aide au patrimoine protégé au titre des monuments historiques** en prenant désormais en compte les objets mobiliers ;
- soutenir le **patrimoine non protégé** dans le cadre du label « **Patrimoine d'intérêt régional** » ;
- poursuivre le **partenariat avec la Fondation du Patrimoine** permettant ainsi d'optimiser le financement de projets sélectionnés en mobilisant des **financements privés participatifs** ;
- **valoriser et financer la restauration et l'ouverture au public de Maisons d'artistes** qui sont au cœur d'enjeux touristiques forts ;
- **poursuivre la construction et la restauration d'orgues** pour la sauvegarde et l'entretien de ce patrimoine.

Action : Construction, rénovation et aménagement des musées

Cette action est dotée de **1,600 M€** (identique à 2020) en autorisations de programme et de **0,416 M€** en crédits de paiement.

Avec ses 135 Musées-de-France et ses 37 Maisons d'Illustres, l'Ile-de-France dispose de lieux remarquables pour valoriser son patrimoine culturel.

Le soutien régional permet de financer la restauration, la restructuration et le réaménagement des Musées-de-France, notamment ceux de taille modeste dont la fragilité est avérée et qui peuvent être des vitrines de la richesse culturelle francilienne.

Cette action permet également de soutenir les **acquisitions exceptionnelles d'œuvres d'art par les Musées-de-France**, en complément du FRAM, conformément aux engagements pris lors des Assises du patrimoine en septembre 2019.

Action : Aide à l'acquisition d'oeuvres d'art pour le fonds régional d'art contemporain et à leur conservation

Une enveloppe de **0,310 M€** en autorisations de programme et de **0,145 M€** en crédits de paiement est prévue sur l'exercice 2021.

Cette dotation permet la constitution et l'enrichissement de la collection d'art contemporain régionale, conformément aux missions fondatrices des FRAC en France. Ce montant permet ainsi à l'association de procéder à l'acquisition d'œuvres témoignant de toutes les formes de la création contemporaine, régionale, nationale et internationale. Soulignons que la Région est principal partenaire à financer l'achat des œuvres.

Depuis 2019, grâce à l'intervention de la Région, l'Etat contribue désormais à ces acquisitions à hauteur de 0,100 M€ par an.

L'ouverture des réserves visitables du FRAC à Romainville (93) offre une nouvelle vitrine à ces œuvres qui seront ainsi valorisées auprès d'un large public, lors d'expositions permanentes ou des campagnes de restauration (une partie des ateliers étant visible du grand public).

Action : Contrats d'aménagement régional - patrimoine - actions territorialisées

Une enveloppe de **0,500 M€** en autorisations de programme et de **0,500 M€** en crédits de paiement permettra de mettre en œuvre le volet patrimoine des Contrats d'Aménagement Régional.

Action : Fonds régional photographique et audiovisuel

Il est proposé une enveloppe de **0,200 M€** en autorisations de programme et de **0,172 M€** en crédits de paiement.

Dans le cadre de la valorisation du patrimoine francilien et en lien avec la création d'une photothèque et d'une artothèque pour faire connaître notamment le fonds d'images de l'Inventaire, il est proposé d'élargir et de diversifier les approches du territoire et d'enrichir les écritures photographiques et audiovisuelles en prenant en charge la réalisation de reportages sur les mutations de l'Ile-de-France, en élaborant des cartes blanches pour de jeunes photographes ou vidéastes, ou encore par des cessions de droit sur des œuvres déjà existantes et devenues incontournables pour l'histoire urbaine de la Région.

Programme : Patrimoine régional à vocation culturelle

Action : Aménagement des propriétés régionales (Villarceaux et maison Jean Cocteau)

Une enveloppe de **1,500 M€** en autorisations de programme et de **0,225 M€** en crédits de paiement permet d'assurer l'entretien et les travaux de restauration du Domaine de Villarceaux.

Cette enveloppe permet également d'accompagner les travaux de restauration de la Maison Cocteau.

Action : Orchestre national d'Ile-de-France

Une enveloppe de **0,520 M€** en autorisations de programme et de **0,218 M€** en crédits de paiement permet d'assurer l'entretien courant ainsi que les éventuels travaux de rénovation et de maintenance des locaux de l'ONDIF à Alfortville.

FONCTIONNEMENT

PROJET DE BUDGET 2021
RÉPARTITION INDICATIVE DES AE ET DES CP POUR 2021

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2020	Proposition BP 2021	BP 2020	Proposition BP 2021
	M €	M €	M €	M €
933 - Culture, sports et loisirs	51,930	52,500	51,930	52,500
31 - Culture	51,930	52,500	51,930	52,500
312 - Activités culturelles et artistiques	50,394	50,964	50,394	50,964
Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue	35,470	35,840	35,470	35,840
<i>HP312-005</i>				
Soutien au spectacle vivant	12,020	12,390	12,020	12,390
Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine des arts de la scène	8,650	8,650	8,650	8,650
Développement de la permanence artistique	14,800	14,800	14,800	14,800
Aide à la création et à la diffusion des arts plastiques	2,446	2,446	2,446	2,446
<i>HP312-006</i>				
Soutien aux manifestations d'arts plastiques	1,460	1,460	1,460	1,460
Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine des arts plastiques	0,986	0,986	0,986	0,986
Soutien à la création et à la diffusion numériques	0,650	0,650	0,650	0,650
<i>HP312-007</i>				
Soutien à la création et à la diffusion numériques	0,650	0,650	0,650	0,650
Aide au livre et à la lecture	3,700	3,700	3,700	3,700
<i>HP312-008</i>				
Aide à la lecture publique et à la création littéraire	3,700	3,700	3,700	3,700
Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel	4,228	4,228	4,228	4,228
<i>HP312-009</i>				
Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle	2,000	2,000	2,000	2,000
Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine du cinéma	0,728	0,728	0,728	0,728
Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle	0,500	0,500	0,500	0,500
Aide après réalisation	1,000	1,000	1,000	1,000
Soutien culturel pluridisciplinaire	3,800	4,000	3,800	4,000
<i>HP312-013</i>				
Education artistique des lycéens	2,500	2,700	2,500	2,700
Fonds Régional des Talents Emergents	1,200	1,200	1,200	1,200
Iles des chances	0,100	0,100	0,100	0,100

PROJET DE BUDGET 2021
RÉPARTITION INDICATIVE DES AE ET DES CP POUR 2021

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2020	Proposition BP 2021	BP 2020	Proposition BP 2021
	M €	M €	M €	M €
Pôles supérieurs d'enseignement artistique <i>HP312-016</i>	0,100	0,100	0,100	0,100
Pôles supérieurs d'enseignement artistique	0,100	0,100	0,100	0,100
313 - Patrimoine	1,536	1,536	1,536	1,536
Développement du patrimoine en région <i>HP313-004</i>	0,850	0,850	0,850	0,850
Connaissance et diffusion du patrimoine	0,850	0,850	0,850	0,850
Patrimoine régional à vocation culturelle <i>HP313-010</i>	0,686	0,686	0,686	0,686
Patrimoine régional (Villarceaux et maison Jean Cocteau)	0,686	0,686	0,686	0,686
TOTAL	51,930	52,500	51,930	52,500
HP	51,930	52,500	51,930	52,500

RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
CHAPITRE 933 - Culture, sports et loisirs	52,500
Sous fonction 31 - Culture	52,500
Code fonctionnel 312 - Activités culturelles et artistiques	50,964
65734 : Communes et structures intercommunales	0,960
65738 : Organismes publics divers	3,900
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	46,104
Code fonctionnel 313 - Patrimoine	1,536
6041 : Achats d'études	0,040
6042 : Achats de prestations de services	0,300
60612 : Énergie - Electricité	0,015
60631 : Fournitures d'entretien	0,500
6236 : Catalogues, imprimés et publications	0,265
6238 : Divers	0,200
65738 : Organismes publics divers	0,116
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	0,100
TOTAL	52,500

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

933 - Culture, sports et loisirs

31 - Culture

312 - Activités culturelles et artistiques

Programme : Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue

Action : Soutien au spectacle vivant

Cette action est dotée de **12,390 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement (**+0,370 M€** par rapport à 2020).

La Région met ici en œuvre la nouvelle politique régionale en faveur du spectacle vivant et déploie les nouvelles aides à la diffusion votées par délibération n° CR 2019-040 du 19 septembre 2019 portant modification de la délibération n° CR 2017-52 du 09 mars 2017 « Pour une politique renforcée et amplifiée du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien ».

L'augmentation proposée en 2021 permettra notamment de renouveler l'appel à projet pour les projets culturels dans les quartiers populaires et de soutenir le GIP « Cafés musicaux » dans le cadre du nouveau dispositif adopté en 2020.

- **L'aide à la diffusion des œuvres**

Pensé en concertation avec les professionnels du spectacle vivant, l'objectif de ce dispositif est de contribuer à allonger la durée de vie des œuvres créées dans des conditions satisfaisantes pour les artistes et les lieux d'accueil, de soutenir la vitalité de la création sur le territoire de l'Ile-de-France, la diversité des esthétiques, l'innovation artistique et le renouvellement des formes. Il s'agit aussi de soutenir la prise de risques artistiques des lieux et opérateurs dans la programmation de spectacles aux coûts plateaux élevés, de grande envergure, comprenant un plateau artistique important, ou encore relevant d'esthétiques contemporaines ou moins diffusées en Ile-de-France. Enfin il s'agit de soutenir la diversité artistique de l'offre de spectacles de façon égale sur tous les territoires de l'Ile-de-France et d'offrir aux Franciliens un meilleur accès à une offre artistique de qualité sur l'ensemble du territoire régional et en particulier en grande couronne.

Sont éligibles la « tournée régionale », la diffusion en communes rurales ou périurbaines, ou dans des lieux non dédiés au spectacle vivant ainsi que la diffusion en série.

- **L'aide à l'accompagnement de projets artistiques**

Cette aide vise à mieux accompagner les équipes artistiques émergentes et en voie de structuration, mieux accompagner la diversité des projets, encourager les lieux et opérateurs à développer des synergies et à mutualiser leurs moyens avec et pour les équipes artistiques, responsabiliser les lieux pour développer des modes d'accompagnement des équipes artistiques, au-delà de leur programmation. Ce dispositif prévoit une aide à l'incubation des projets artistiques et une aide au repérage et à la visibilité.

- **L'aide aux pôles de coopération territoriale**

Cette aide vise à favoriser le maillage culturel du territoire dans une logique de rééquilibrage de l'offre sur des territoires peu pourvus, situés en grande couronne ou dans des zones rurales ou périurbaines en développant la diffusion sur l'ensemble du territoire francilien.

Elle encourage les collectivités locales à développer des projets artistiques et culturels sur leur territoire, à développer de nouveaux modes de rencontre avec le public et la population d'un territoire en s'appuyant sur les équipes artistiques et leurs savoir-faire.

- **L'aide aux festivals et manifestations à rayonnement régional**

Ce dispositif accompagne des manifestations ponctuelles et des festivals d'envergure régionale. Il permet de soutenir une grande diversité de projets artistiques, dans toutes les disciplines du spectacle

vivant. Les projets sont le plus souvent pluridisciplinaires ; ils bénéficient par leur inscription dans le temps d'une réelle assise territoriale comme d'un public confirmé et proposent de nombreuses actions culturelles. Les festivals représentent une partie importante de la diffusion en Ile-de-France, leur programmation est souvent plus audacieuse que celle des lieux en termes de découvertes et enfin, ils contribuent au rayonnement de l'Ile-de-France sur le plan économique et touristique.

- **L'aide aux réseaux dans le domaine du spectacle vivant**

L'aide aux réseaux accompagne des réseaux représentatifs, à l'échelle du territoire francilien, du ou des secteurs ou filières concernés, qui mobilisent un nombre significatif de structures adhérentes franciliennes. Elle contribue à la structuration et à la professionnalisation des acteurs franciliens du spectacle vivant, dont les acteurs émergents, favorise la mutualisation et le partage de moyens et de projets entre plusieurs structures,

- **L'aide à la résidence territoriale**

L'aide à la résidence a pour objectif de développer la présence d'artistes professionnels sur le territoire francilien sur une durée significative, pour permettre d'instaurer le temps d'un projet, une relation durable avec les habitants, en particulier sur les territoires peu pourvus en offre culturelle.

- **L'aide à la création**

Dans le cadre de la nouvelle politique de soutien au spectacle vivant, et depuis 2018, l'aide à la création est désormais portée directement par le Conseil régional. Il s'agit de soutenir la vitalité de la création sur le territoire de l'Ile-de-France, la diversité des esthétiques, l'innovation et le renouvellement des formes et de favoriser l'élargissement de la diffusion des créations et la circulation des œuvres sur l'ensemble du territoire francilien.

- **L'aide au projet mutualisé dans les territoires ruraux et périurbains**

La Région se mobilise pour rééquilibrer l'offre culturelle sur le territoire francilien. Cette aide au projet doit contribuer à cet objectif en accompagnant le développement de projets artistiques professionnels de qualité dans des territoires ruraux et périurbains peu pourvus en offre culturelle, et en favorisant des projets qui développent la coopération et la mutualisation de moyens.

- **L'aide aux cafés musicaux (nouveau dispositif)**

Pour contribuer à la rémunération des artistes, dans le respect de leurs droits sociaux, la Région a noué un partenariat avec le Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Cafés musicaux ». Conformément à ses missions, et grâce au soutien de la Région, le GIP complètera la rémunération versée par les établissements employeurs.

- **« L'Ile-de-France fête le théâtre »**

Après une expérimentation en août 2017 dans deux îles de loisirs franciliennes, cette proposition culturelle gratuite, constituée de spectacles et d'ateliers de pratique artistique dédiés au grand public, a été déployée plus largement lors des saisons estivales en 2018 et 2019 (puis dans un format plus restreint en 2020 compte tenu de la crise sanitaire) dans quatre îles de loisirs à Vaires-Torcy, Cergy-Pontoise, Draveil et Saint-Quentin-en-Yvelines. Cette opération est poursuivie en 2021.

Action : Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine des arts de la scène

- **Orchestre national d'Ile-de-France**

L'Orchestre est un opérateur fort de la Région. Son projet artistique est unique dans le paysage des orchestres nationaux. Il assure une mission de service public en intervenant sur l'ensemble du territoire francilien, avec une centaine de concerts par an en Ile-de-France et à Paris et de nombreuses opérations de sensibilisation (ateliers, rendez-vous avec les artistes, concerts éducatifs et spectacles musicaux...), afin de donner aux Franciliens le goût et la connaissance du répertoire symphonique.

Depuis 2015, l'ONDIF est associé à la Philharmonie de Paris pour plusieurs concerts dans la saison et des actions d'éducation artistique.

Dans le cadre d'un partenariat renégocié avec la Philharmonie, l'ONDIF bénéficiera en 2021 de conditions d'accueil plus favorables, lui permettant de remplir ses missions de manière optimale.

La dotation régionale 2021 s'élève à **8,350 M€** en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

- **Chœur régional Vittoria d'Ile-de-France**

Le Chœur régional Vittoria remplit une mission de diffusion et de formation auprès des amateurs dans le domaine de la pratique vocale.

Sa notoriété repose notamment sur celle de son chef, Michel Piquemal, et du chef associé Boris Mychajliszin, ainsi que sur l'engagement de chanteurs amateurs. Des partenariats originaux ont été noués dans le cadre de productions importantes, drainant un public national et international. La ligne artistique du Chœur s'appuie sur la mise en lumière de compositeurs méconnus. Il a vocation à collaborer régulièrement avec l'Orchestre National d'Ile-de-France et est également sollicité pour des prestations à l'étranger.

En 2021, et sous réserve des contraintes sanitaires, le Chœur proposera de nombreux concerts à Paris et en Île-de-France. Il poursuivra par ailleurs ses actions d'éducation artistique et culturelle avec les lycées et conservatoires de la région.

La Région soutiendra le Chœur Vittoria à hauteur de **0,300 M€** en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Au total, une enveloppe de **8,650 M€** est proposé en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour cette action en 2021.

Action : Développement de la permanence artistique

Cette action est dotée de **14,800 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Le dispositif de la Permanence artistique et culturelle concerne tous les champs esthétiques du spectacle vivant et accompagne sur le territoire francilien des lieux, des opérateurs ou des équipes artistiques pour des projets spécifiques, en lien avec des acteurs locaux et la population. Les objectifs et critères de ce dispositif ont été revus en 2017 pour adapter la politique de soutien au spectacle vivant aux nouvelles orientations de la politique culturelle et prendre en compte les évolutions du secteur.

L'aide à la Permanence artistique est désormais divisée en trois volets :

- les lieux et opérateurs ;
- les équipes artistiques professionnelles indépendantes ;
- les fabriques de culture.

Elle favorise l'accès à la culture de tous les Franciliens et contribue à réduire les inégalités territoriales en portant une attention particulière aux territoires les moins pourvus en offre culturelle tels que la grande couronne.

Programme : Aide à la création et à la diffusion des arts plastiques

Action : Soutien aux manifestations d'arts plastiques

Cette action est dotée de **1,460 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement (identique à 2020).

Cette enveloppe permet de poursuivre la mise en œuvre de la nouvelle politique relative aux arts plastiques, numériques et urbains et d'accompagner l'évolution de l'ancien dispositif « Fabrique » (nouvelles dispositions votées par délibération n° CR 2017-076 du 06 juillet 2017).

La Région consolidera ainsi son action dans ce champ culturel porteur en créant les conditions les plus favorables à la création et à la diffusion des arts plastiques et mobilisera à cet effet :

- **Les conventions de développement culturel et Fabriques arts visuels**

Les conventions de développement culturel sont mises en œuvre afin d'accompagner dans la durée des projets portés par une structure. La Région entend ainsi entrer dans une véritable logique partenariale avec des acteurs qui accompagnent la création et la diffusion des arts plastiques, suscitent de nouveaux

modes de rencontre entre les publics et les œuvres, contribuent à l'émergence artistique, développent des partenariats avec d'autres acteurs culturels, éducatifs ou sociaux du territoire dans une logique de complémentarité.

Les conventions Fabriques arts visuels ont pour objectif d'accompagner des acteurs qui favorisent à l'échelle régionale un maillage d'espaces de travail indépendants dédiés principalement à la création artistique et culturelle, à l'expérimentation et à la recherche, permettent l'accueil en résidence, l'accompagnement d'artistes, portent une attention particulière à la jeune création et contribuent au renouvellement des formes artistiques.

- **Les aides aux manifestations et aux réseaux d'arts plastiques**

Les manifestations se déroulent sur une durée précise ou correspondent à une série de dates spécifiques dans une année. Il peut s'agir notamment de festivals ou de salons. Ces événements jouent notamment un rôle capital pour l'émergence de la jeune création. Par ailleurs, les aides aux manifestations permettent d'encourager la diffusion des arts plastiques dans des territoires dépourvus d'équipements dédiés. Il peut notamment s'agir de manifestations hors les murs ou itinérantes.

Ce dispositif permet également aux réseaux de mener un travail de mise en commun de programmations, de diffusion, d'actions de communication, de co-productions artistiques, de formations, de partages d'expérience ou de matériel.

- **Le programme régional de résidences d'artistes**

Les résidences sont destinées à favoriser la présence d'artistes sur tout le territoire et à leur permettre de bénéficier de moyens pour leur création. D'une durée comprise entre deux et dix mois, ces résidences sont mises en place avec des structures d'accueil qui accompagnent le travail de l'artiste. Elles favorisent une relation vivante des habitants à la création plastique grâce à la mise en place de temps de rencontres, d'échanges, d'ateliers ou de toute forme permettant d'appréhender les œuvres et leur processus de création.

Action : Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine des arts plastiques

La dotation proposée pour 2021 est de **0,986 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement (identique à 2020).

Le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) est l'organisme associé de la Région intervenant dans le champ des arts plastiques. Il assure à la fois une mission de soutien à la création, à la diffusion et à la médiation.

Le FRAC a pour objet l'acquisition d'œuvres d'art contemporain et la constitution d'une collection. Elle compte à ce jour plus de 1 200 œuvres, et témoigne des esthétiques de la création plastique des 20 dernières années, tous médiums confondus : dessin, peinture, sculpture, photographie, installation, vidéo, design.... Financées depuis l'origine à 100 % par la Région, et depuis 2019 en partenariat avec l'Etat (à hauteur de 0,100 M€), ces acquisitions successives font de la collection du FRAC un atout remarquable pour les professionnels qui empruntent des œuvres pour la réalisation d'expositions.

Le FRAC a aussi pour mission de faire connaître cette collection, de la faire circuler sur le territoire et de la rendre accessible au plus grand nombre, notamment à travers la mise en place d'actions culturelles et de médiation, en particulier en direction des lycéens grâce à l'opération *Flash Collection*.

Avec le Plateau, son lieu d'exposition situé dans le 19^{ème} arrondissement de Paris, le FRAC confirme son engagement dans la production d'exposition. L'association poursuit par ailleurs ses activités par la programmation au Château de Rentilly en Seine et Marne, au rythme de deux expositions par an.

Enfin, grâce à l'acquisition du nouveau bâtiment fin 2018, la Région met à la disposition du FRAC à Romainville d'un espace de 2 000 m² (dont 400 m² d'espaces d'exposition) pour faire découvrir, sous différentes formes, l'art contemporain au grand public.

Programme : Soutien à la création et à la diffusion numériques

Action : Soutien à la création et à la diffusion numériques

Cette action est dotée de **0,650 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement (identique à 2020).

Inclus dans la délibération n° CR 2017-076 du 06 juillet 2017, ce soutien est complémentaire des aides en faveur des arts plastiques et permet la prise en compte de nouvelles formes de création, liées à l'évolution des outils et des usages numériques. Pourront ainsi être soutenus :

• Les conventions de développement culturel et Fabriques arts visuels

Les conventions de développement culturel sont mises en œuvre afin d'accompagner dans la durée des projets portés par une structure. La Région entend ainsi entrer dans une véritable logique partenariale avec des acteurs qui accompagnent la création et la diffusion des arts numériques, suscitent de nouveaux modes de rencontre entre les publics et les œuvres, contribuent à l'émergence artistique, développent des partenariats avec d'autres acteurs culturels, éducatifs ou sociaux du territoire dans une logique de complémentarité.

Les conventions Fabriques arts visuels ont pour objectif d'accompagner des acteurs qui favorisent à l'échelle régionale un maillage d'espaces de travail indépendants dédiés principalement à la création artistique et culturelle, à l'expérimentation et à la recherche, permettent l'accueil en résidence, l'accompagnement d'artistes, portent une attention particulière à la jeune création et contribuent au renouvellement des formes artistiques.

• Les manifestations et réseaux d'arts numériques

Les manifestations se déroulent sur une durée précise ou correspondent à une série de dates spécifiques dans une année. Il peut s'agir notamment de festivals ou de salons. Ces événements jouent notamment un rôle capital pour l'émergence de la jeune création. Par ailleurs, les aides aux manifestations permettent d'encourager la diffusion des arts numériques dans des territoires dépourvus d'équipements dédiés. Il peut notamment s'agir de manifestations hors les murs ou itinérantes.

Ce dispositif permet également aux réseaux de mener un travail de mise en commun de programmations, de diffusion, d'actions de communication, de co-productions artistiques, de formations, de partages d'expérience ou de matériel.

• Les résidences d'artistes

Les résidences sont destinées à favoriser la présence d'artistes sur tout le territoire et à leur permettre de bénéficier de moyens pour leur création. D'une durée comprise entre 2 et 10 mois, ces résidences sont mises en place avec des structures d'accueil qui accompagnent le travail de l'artiste. Elles favorisent une relation vivante des habitants à la création plastique grâce à la mise en place de temps de rencontres, d'échanges, d'ateliers ou de toute forme permettant d'appréhender les œuvres et leur processus de création.

En 2021, pour la troisième année consécutive, une quinzaine d'artistes bénéficiera d'une résidence.

Programme : Aide au livre et à la lecture

La délibération cadre n° CR 2017-61 du 09 mars 2017, relative à une politique du livre plus ambitieuse et inclusive, vise à développer l'intervention régionale en faveur du livre et de la lecture tout en la clarifiant et en la simplifiant.

Avec l'objectif de soutenir l'ensemble de la chaîne du livre (auteurs, éditeurs, librairies, bibliothèques, acteurs de la vie littéraire), elle impulse une dynamique nouvelle avec une attention particulière à :

- la création littéraire ;
- la prise en compte de l'impact économique du livre ;
- l'Éducation Artistique et Culturelle en privilégiant les liens entre les lycées, les bibliothèques et les librairies ;
- le rééquilibrage territorial par le développement de projets en grande couronne.

Ces orientations ont des traductions opérationnelles de nature différente :

- des actions directes de la Région, dans le respect des règles en matière de commande publique, visant à accompagner la diffusion du livre et de la lecture dans l'ensemble du territoire régional et prioritairement en direction des lycéens ;

- des aides aux acteurs de la chaîne du livre encadrées par quatre grands dispositifs d'intervention.

Action : Aide à la lecture publique et à la création littéraire

Cette action est dotée de **3,700 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement (identique à 2020).

Les actions d'initiative régionale

- **Le Prix littéraire des lycéens, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle** est une des actions d'Education Artistique et Culturelle (EAC) autour du livre. Il mobilise 1 200 élèves et permet d'en inviter 8 000 au salon *Livre Paris*. Il se déroule de septembre à mars et permet aux jeunes d'entrer dans une relation vivante à la création littéraire.

- **Lycéens en librairies**, organisé au mois de mai, permet d'inviter 1 300 élèves dans les librairies partenaires et de favoriser des rencontres avec des auteurs et des professionnels de la chaîne du livre. Des bons d'achat de livres sont donnés aux lycéens à cette occasion.

- **Les leçons de littérature** consistent à inviter des auteurs à animer des conférences dans des lycées autour des enjeux de l'écriture, de la lecture et de la littérature. L'objectif pour la rentrée scolaire 2020-2021 est de délivrer 100 leçons dans 100 lycées pour près de 11 000 élèves.

- **Le partenariat avec le « Salon Livre Paris »** constitue un rendez-vous important pour la politique régionale du livre qui permet en effet :

- d'accueillir sur le stand régional une centaine d'éditeurs et d'organiser des rencontres entre les professionnels et le grand public ;

- d'accompagner les lycéens dans la (re)découverte du livre et de la lecture, par l'attribution de bons d'achat de livres aux classes inscrites pour une visite du Salon (à concurrence de 8 000 bons), et l'organisation d'un grand forum réunissant les 1 200 lycéens participant au Prix littéraire des lycéens.

- **Les boîtes à livres** seront installées dans un grand nombre de gares franciliennes, grâce au nouveau partenariat négocié avec la SNCF. L'objectif est d'installer 100 nouvelles boîtes à livres dans les gares. L'attention sera portée sur la construction d'une dynamique de partenariats avec les réseaux de lecture publique pour porter l'ambition d'une présence du livre originale dans des lieux très fréquentés.

- **Les Clubs de lecture** : ces Clubs seront organisés dans une vingtaine de lycées avec l'objectif de sensibiliser les lycéens à la lecture, en lien avec les équipes pédagogiques et les documentalistes.

Les aides aux acteurs de la chaîne du livre

- **Le programme régional de résidences d'écrivains** permet d'associer un auteur à un lieu culturel francilien ou à un lycée, sur une durée de 2 à 10 mois. L'auteur bénéficie d'une bourse d'aide à la création : 70 % de son temps est dédié à son écriture personnelle et 30% au projet en lien avec les publics du lieu.

- **L'aide aux projets des professionnels de la chaîne du livre** est susceptible de se décliner en fonctionnement comme en investissement. Elle comprend plusieurs actions en faveur :

- des projets éditoriaux exceptionnels ;

- de la promotion des éditeurs indépendants ;

- de l'élaboration d'outils et d'actions communes par des groupements de professionnels ;

- des projets innovants permettant notamment de développer des actions vers de nouveaux publics, de prendre en compte l'évolution des pratiques culturelles et les nouveaux équilibres entre support papier et numérique.

- **Le soutien à la librairie indépendante** permet d'accompagner :

- la constitution ou le renforcement du fonds des librairies (fonctionnement) ;

- la réalisation de travaux ou l'achat de mobilier lors de leur création, reprise, déménagement ou rénovation (investissement) ;

- les partenariats avec l'Association de Développement de la Librairie de Création (ADELC) et le Syndicat

de la Librairie Française (SLF).

- **L'aide aux manifestations littéraires** porte sur les salons, festivals et fêtes du livre inscrits dans une dynamique territoriale, construits en lien avec les acteurs de la chaîne du livre et mettant en avant la rencontre avec les auteurs.

Programme : Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel

Action : Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Cette action est dotée de **2,000 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement (identique à 2020).

Cette enveloppe budgétaire permet de maintenir une intervention forte sur les dispositifs d'éducation à l'image et d'assurer la poursuite des différentes interventions en faveur des manifestations et réseaux.

Éducation à l'image

- **Lycéens et apprentis au cinéma**

Dispositif national d'éducation à l'image, dans lequel les 12 régions métropolitaines sont engagées, « Lycéens et Apprentis au cinéma » a pour objectif de développer chez les élèves une culture cinéphile et une approche critique des œuvres cinématographiques.

Déployé en Ile-de-France avec l'aide des rectorats, le dispositif régional est conduit par la Région qui en confie la coordination, par marché public, à un prestataire, en partenariat avec le Centre National du Cinéma (CNC) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Ile-de-France, et en étroite collaboration avec l'Education nationale et les exploitants de salles de cinéma.

Les inscriptions 2020-2021 concernent près de 1700 classes et plus de 46 000 lycéens et apprentis en Ile-de-France, assurés de la qualité du contenu culturel du dispositif.

Comme cela a été le cas les années précédentes, un film bénéficiaire du soutien de la Région Ile-de-France est inclus dans les films proposés aux jeunes et à leurs encadrants.

- **Accompagnement à la mise en œuvre de Ciné-clubs dans les lycées**

Dans le cadre du programme « Citoyens de la Culture » lancé par le Ministère de la Culture, le CNC et l'association Unis-Cités ont développé une mission d'éducation à la citoyenneté par le cinéma dans les établissements scolaires de France. Ce programme s'inscrit dans la dynamique de Service Civique Universel. Il a vocation à favoriser l'accès de tous à la culture et à mettre la culture au service des valeurs républicaines grâce à la mobilisation de jeunes volontaires en service civique de 16 à 25 ans.

Une dotation est prévue en 2021 pour permettre la poursuite de ce partenariat. Sur la base d'une évaluation et d'un bilan des actions menées jusqu'à présent.

L'effort financier de la Région bénéficiera d'un apport du CNC selon le principe de 1€ pour 2€.

Une attention particulière sera portée aux lycées et CFA situés en grande couronne et dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, en lien avec la stratégie culturelle portée par la Région.

Soutien aux manifestations et réseaux cinématographiques

Chaque année plusieurs dizaines de festivals, manifestations et réseaux cinématographiques sont soutenus par la Région dans le but de contribuer à la diversité de l'offre cinématographique sur tout le territoire francilien, de participer à l'élargissement des publics et de favoriser la diffusion des œuvres. Les projets de médiation culturelle portés par des salles de proximité ou des réseaux de salles pourront être soutenus par la Région en partenariat avec le CNC. Ces actions de médiation culturelle visent à toucher plus particulièrement le jeune public. Les médiateurs déployés sur l'ensemble du territoire de la Région développent l'animation dans les salles par des actions de communication, notamment sur les réseaux sociaux et sur internet. Ils cherchent à diversifier et à développer le public des salles concernées.

Promotion des œuvres soutenues et Ciné Mobile

Cette action permet le suivi et la valorisation par la Région de ses actions en faveur du cinéma, notamment des productions aidées dans le cadre du « Fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle » et de « l'aide après réalisation », avec par exemple l'organisation d'événements professionnels, de projections de ces films en direction du public francilien en particulier lycéens, la

participation à des festivals où figurent des œuvres soutenues ainsi qu'à des rencontres professionnelles. Dans le prolongement des premières initiatives menées depuis 2017 dans les îles-de-loisirs, la Région souhaite poursuivre, en particulier dans les zones rurales, des projections itinérantes grâce à des séances dans un Ciné-mobile. Cette opération se déroulera durant un mois au cours de l'été 2021 (sous réserve des contraintes sanitaires).

Action : Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine du cinéma

Au 1^{er} janvier 2019, les activités de la Commission du Film d'Ile-de-France (CFIdF) ont été totalement adossées à l'agence Paris Région Entreprises, renommée Choose Paris Region.

Ces activités sont complémentaires des dispositifs régionaux en faveur du cinéma afin :

- d'assurer la promotion de la filière cinématographique et audiovisuelle francilienne ;
- d'apporter des services d'accueil de tournages aux productions cinématographiques et audiovisuelles nationales et internationales.

Ces missions prioritaires, associées aux soutiens financiers que la Région accorde aux films, contribuent à l'attractivité du territoire ainsi qu'au maintien d'une filière technique francilienne génératrice de très nombreux emplois.

La dotation proposée permet de maintenir en totalité l'ensemble des activités précédemment portées par l'EPCC Commission du Film ainsi que l'organisation des principaux événements : le salon des Tournages (Ile-de-France Location Expo) et le Paris digital Summit au centre des arts d'Enghien-les-Bains.

La dotation proposée est de **0,728 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement (identique à 2020).

Action : Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

Cette action est dotée de **0,500 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement (identique à 2020).

Cette action porte le dispositif d'Aide à l'écriture de scénario qui vise deux objectifs :

- favoriser la création et l'émergence de nouveaux scénaristes ;
- développer une relation vivante du public à la création artistique sur le territoire francilien au travers d'ateliers-rencontres.

Un accompagnement individualisé par des scénaristes en activité est par ailleurs proposé aux auteurs débutants soutenus. L'objectif de cet accompagnement est de renforcer leur insertion dans le réseau des professionnels du secteur et de favoriser l'éventuelle concrétisation de leurs scénarios en films.

Le budget proposé intègre l'abondement du CNC et permet de faire face à l'afflux de candidatures de scénaristes de plus en plus nombreux à solliciter l'aide régionale.

Action : Aide après réalisation

Cette action est dotée de **1,000 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement (identique à 2020).

Ce dispositif permet d'accompagner le secteur de la finalisation/post-production, où les évolutions technologiques sont constantes et rapides et de répondre aux attentes de la profession sur l'accompagnement de projets peu financés.

Aujourd'hui, ce dispositif régional est parfaitement identifié par les professionnels qui le sollicitent de plus en plus fréquemment, notamment en raison des difficultés qu'ils rencontrent pour le financement des films.

Il contribue activement à l'émergence de jeunes réalisateurs et réalisatrices en aidant de nombreux 1^{ers} et 2^{nds} longs métrages mais aussi en aidant activement le secteur du court métrage, lieu d'expérimentation et de renouvellement des talents porteur plus globalement de l'avenir de la création cinématographique et audiovisuelle.

L'enveloppe proposée permet d'assurer un fonctionnement optimisé de ce dispositif avec un taux de

sélectivité raisonnable.

Programme : Soutien culturel pluridisciplinaire

Action : Education artistique des lycéens

Cette action est dotée de **2,700 M€ (+0,200 M€ par rapport à 2020)** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Dans le cadre de cette nouvelle politique simplifiée et mieux coordonnée, il est proposé :

- de soutenir les acteurs culturels de proximité qui développeront des actions structurantes auprès des lycées et des Centres de Formation des Apprentis (CFA), par voie de convention ;
- de mettre en place une aide aux projets culturels plus ponctuels, développés par les acteurs culturels dans le champ de l'EAC et ce dans l'ensemble des disciplines culturelles (spectacle vivant, cinéma, arts plastiques et numériques, livre et lecture, patrimoine).

De manière complémentaire, il est également proposé de poursuivre des partenariats engagés dès 2017 avec des établissements culturels régionaux et nationaux afin de diversifier l'offre culturelle à disposition des lycées et de la répartir équitablement sur le territoire francilien.

Outre les initiatives dans les domaines du *livre/lecture* (*leçons de littérature, Prix littéraire des lycéens, Quinzaine de la librairie*) et de *l'éducation à l'image* (*Lycéens et apprentis au cinéma*), il s'agit notamment des partenariats avec :

- le FRAC, tout particulièrement le projet *Flash collection*, pour diffuser des œuvres d'art contemporain ,
- l'Orchestre d'Ile-de-France (ONDIF) avec le projet *Tous à l'orchestre !*, permettant de développer des interventions de musiciens dans les lycées ;
- le festival « Rock en Seine » et les *Premières Seines*, pour un Tremplin Rock régional ;
- le Musée du Louvre et la Philharmonie à l'occasion de visites et de concerts spécifiques pour les lycéens.

Action : Fonds Régional des Talents Emergents

Cette action est dotée de **1,200 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement (identique à 2020).

Ce fonds est dédié à l'accompagnement des projets de création de jeunes artistes, âgés de moins de 30 ans, diplômés des écoles nationales supérieures ou en voie de professionnalisation, dans l'ensemble des disciplines artistiques.

Il s'agit d'accompagner l'émergence et l'insertion professionnelle de ces artistes, qui peinent à s'inscrire dans les cadres d'intervention publique existants, et de contribuer à faire de l'Ile-de-France un laboratoire pour les jeunes créateurs.

Afin de sécuriser les parcours, l'aide régionale peut être accordée :

- directement aux créateurs, sous la forme d'une bourse, à la condition qu'ils soient « incubés » dans une structure culturelle ;
- ou à une structure d'accompagnement des jeunes créateurs.

Afin de mettre en lumière l'ensemble des artistes et de leurs œuvres auprès de tous les franciliens, la Région organisera un évènement annuel.

Chaque créateur bénéficiaire du Fonds FoRTE s'engage à participer à cet évènement.

Action : Iles des chances

Cette action est dotée de **0,100 M€ en** autorisations d'engagement et en crédits de paiement (identique à 2020).

De manière complémentaire au Fonds FoRTE, la Région entend développer ses interventions en faveur du soutien à des projets artistiques et culturels innovants portés par des artistes et acteurs non repérés

par les institutions, en accompagnant des projets de financement participatif par le dispositif « Ile-des-chances ».

Programme : Pôles supérieurs d'enseignement artistique

Action : Pôles supérieurs d'enseignement artistique

Il est proposé une enveloppe de **0,100 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement (identique à 2020) pour concrétiser un premier partenariat avec un Pôle d'enseignement supérieur afin de proposer des programmes de formation continue non diplômantes ou des rencontres professionnelles, spécifiques aux besoins des professionnels de l'enseignement de la musique et de la danse.

313 - Patrimoine

Programme : Développement du patrimoine en région

Action : Connaissance et diffusion du patrimoine

Afin d'accompagner la politique de valorisation du patrimoine et de mener de nouvelles actions préfigurées lors des Assises du Patrimoine le 13 septembre 2019, cette action est dotée de **0,850 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement (identique à 2020).

Suite à l'adoption de la délibération cadre n° CR 2017-084 du 06 juillet 2017, la Région prend en compte l'ensemble de la chaîne patrimoniale en soutenant les acteurs clés du territoire et leurs actions.

Peuvent ainsi être soutenus les projets de valorisation portés par les *musées de France*, les *maisons d'artistes*, les structures type *réseaux* ainsi que les structures labellisées *Patrimoine d'intérêt régional*.

Par ailleurs, les actions de valorisation du patrimoine francilien sont menées à partir des recherches conduites par le service de l'Inventaire régional : publications d'ouvrages, éditions multimédia, expositions, événementiel, actions de valorisation *in situ* dans les territoires. Elles permettent également de consolider les missions obligatoires de l'Inventaire telles que définies dans le protocole de décentralisation par certaines prestations non disponibles au sein du service en cartographie, en photographie, en graphisme, en numérisation ou encore en expertises diverses.

Pour les Journées du patrimoine, des temps forts liés à l'actualité seront proposés.

Le concours de poésie pour les 8/12 ans sera reconduit ainsi que la manifestation « Jardins ouverts ». Au-delà des seuls jardins historiques, cet événement permet de faire connaître un patrimoine méconnu et d'agrémenter les visites par des événements ou performances artistiques et culturelles : lectures, spectacle vivant, land art, projections de film, conférences, ateliers de pratiques artistiques, de cours de jardinage et de cuisine s'adressent en effet à tous publics avec un effort particulier en direction des familles.

Programme : Patrimoine régional à vocation culturelle

Action : Patrimoine régional (Villorceaux et maison Jean Cocteau)

Cette action est dotée de **0,686 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement (identique à 2020) afin d'assurer les dépenses courantes de fonctionnement et d'entretien du Domaine de Villorceaux et l'adhésion au GIP Maison Cocteau.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT

INVESTISSEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AP antérieures à 2021	Proposition d'AP pour 2021	Echéancier des crédits de paiement			
			2021	2022	2023	Au-delà
903 - Culture, Sports et Loisirs						
31 - Culture	94,675	56,540	33,990	51,850	44,561	20,814
311 - Enseignement Artistique	5,218	2,000	1,446	2,300	3,472	
Aménagement des structures d'accueil	5,218	2,000	1,446	2,300	3,472	
HP311-001						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2021	5,218		1,300	1,300	2,618	
échéancier des CP sur AP 2021		2,000	0,146	1,000	0,854	
312 - Activités culturelles et artistiques	72,697	43,300	27,065	41,400	32,689	14,843
Equipements culturels de diffusion et de création	23,090	20,400	7,352	14,000	14,000	8,138
HP312-002						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2021	23,090		6,352	7,000	7,000	2,738
échéancier des CP sur AP 2021		20,400	1,000	7,000	7,000	5,400
Soutien à la création et à la diffusion numériques	3,946	1,000	1,000	1,400	1,900	0,646
HP312-007						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2021	3,946		0,800	1,000	1,500	0,646
échéancier des CP sur AP 2021		1,000	0,200	0,400	0,400	
Actions en faveur du livre et de la lecture	13,251	3,200	2,821	6,000	4,379	3,251
HP312-008						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2021	13,251		2,000	4,000	4,000	3,251
échéancier des CP sur AP 2021		3,200	0,821	2,000	0,379	
Fonds d'investissement pour la culture	32,410	18,700	15,892	20,000	12,410	2,808
HP312-015						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2021	32,410		14,000	14,000	4,410	
échéancier des CP sur AP 2021		18,700	1,892	6,000	8,000	2,808
313 - Patrimoine	16,760	11,240	5,479	8,150	8,400	5,971
Développement du patrimoine en région	16,603	9,220	5,035	8,000	8,000	4,788
HP313-004						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2021	16,603		4,000	4,000	4,000	4,603
échéancier des CP sur AP 2021		9,220	1,035	4,000	4,000	0,185
Patrimoine régional à vocation culturelle	0,157	2,020	0,444	0,150	0,400	1,183
HP313-010						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2021	0,157		0,157			
échéancier des CP sur AP 2021		2,020	0,287	0,150	0,400	1,183
TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	94,675	56,540	33,990	51,850	44,561	20,814
Total des CP sur AP antérieures à 2021	94,675		28,609	31,300	23,528	11,238
Total des CP sur AP 2021		56,540	5,381	20,550	21,033	9,576

FONCTIONNEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2021	Proposition d'AE pour 2021	Echéancier des crédits de paiement			
			2021	2022	2023	Au-delà
933 - Culture, sports et loisirs						
31 - Culture	37,473	52,500	52,500	37,473		
312 - Activités culturelles et artistiques	36,760	50,964	50,964	36,760		
Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue	22,890	35,840	35,840	22,890		
HP312-005						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2021	22,890		20,000	2,890		
échéancier des CP sur AE 2021		35,840	15,840	20,000		
Aide à la création et à la diffusion des arts plastiques	1,650	2,446	2,446	1,650		
HP312-006						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2021	1,650		1,650			
échéancier des CP sur AE 2021		2,446	0,796	1,650		
Soutien à la création et à la diffusion numériques	0,005	0,650	0,650	0,005		
HP312-007						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2021	0,005		0,005			
échéancier des CP sur AE 2021		0,650	0,645	0,005		
Aide au livre et à la lecture	3,416	3,700	3,700	3,416		
HP312-008						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2021	3,416		3,000	0,416		
échéancier des CP sur AE 2021		3,700	0,700	3,000		
Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel	4,007	4,228	4,228	4,007		
HP312-009						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2021	4,007		3,500	0,507		
échéancier des CP sur AE 2021		4,228	0,728	3,500		
Soutien culturel pluridisciplinaire	4,792	4,000	4,000	4,792		
HP312-013						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2021	4,792		3,500	1,292		
échéancier des CP sur AE 2021		4,000	0,500	3,500		
Pôles supérieurs d'enseignement artistique		0,100	0,100			
HP312-016						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2021		0,100	0,100			
échéancier des CP sur AE 2021						

FONCTIONNEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2021	Proposition d'AE pour 2021	Echéancier des crédits de paiement			
			2021	2022	2023	Au-delà
313 - Patrimoine	0,713	1,536	1,536	0,713		
Développement du patrimoine en région	0,357	0,850	0,850	0,357		
HP313-004						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2021	0,357		0,357			
échéancier des CP sur AE 2021		0,850	0,493	0,357		
Patrimoine régional à vocation culturelle	0,356	0,686	0,686	0,356		
HP313-010						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2021	0,356		0,356			
échéancier des CP sur AE 2021		0,686	0,330	0,356		
TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	37,473	52,500	52,500	37,473		
Total des CP sur AE antérieures à 2021	37,473		32,368	5,105		
Total des CP sur AE 2021		52,500	20,132	32,368		

2ème PARTIE :

BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2020

INVESTISSEMENT

TABLEAU DE SYNTHÈSE BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2020

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2020	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2020	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
903 - Culture, Sports et Loisirs	66,540	66,169	48,560	46,936
31 - Culture	66,540	66,169	48,560	46,936
311 - Enseignement Artistique	2,000	2,694	1,000	0,760
Aménagement des structures d'accueil	2,000	2,694	1,000	0,760
<i>HP311-001</i>				
Conservatoires et écoles de musique contrôlés	2,000	2,694	1,000	0,760
312 - Activités culturelles et artistiques	53,300	52,098	29,700	38,495
Equipements culturels de diffusion et de création	30,400	26,293	8,200	17,445
<i>HP312-002</i>				
Ateliers d'artistes				0,010
Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	9,000	5,457	7,000	6,500
Aide aux lieux de fabrique	0,400		0,200	0,055
Contrats d'aménagement régional - équipements culturels et artistiques - actions territorialisées	1,000	0,836	1,000	0,880
Centre Pompidou francilien- Fabrique de l'art	20,000	20,000		10,000
Soutien à la création et à la diffusion numériques	1,000	1,168	1,000	0,700
<i>HP312-007</i>				
Soutien à la création et à la diffusion numériques	1,000	1,168	1,000	0,700
Actions en faveur du livre et de la lecture	3,200	5,430	4,050	2,800
<i>HP312-008</i>				
Construction et aménagement de médiathèques	3,000	5,430	2,800	2,800
Construction et aménagement en faveur du livre et de la lecture	0,200		0,250	
Contrats d'aménagement régional - médiathèques - actions territorialisées			1,000	
Fonds d'investissement pour la culture	18,700	19,207	16,450	17,550
<i>HP312-015</i>				
Fonds d'investissement pour la culture	1,000	1,716	3,150	3,600
Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle	17,000	16,937	12,500	13,500
Jeux vidéos	0,700	0,554	0,800	0,450

TABLEAU DE SYNTHÈSE BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2020

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2020	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2020	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
313 - Patrimoine	11,240	11,377	17,860	7,681
Développement du patrimoine en région <i>HP313-004</i>	9,220	10,857	15,560	7,331
Aide à l'acquisition d'oeuvres d'art et enrichissement des collections publiques	0,110	0,233	0,110	0,110
Valorisation du patrimoine	6,500	4,822	3,700	4,000
Construction, rénovation et aménagement des musées	1,600	5,030	0,900	2,800
Aide à l'acquisition d'oeuvres d'art pour le fonds régional d'art contemporain et à leur conservation	0,310	0,305	0,250	0,305
Contrats d'aménagement régional - patrimoine - actions territorialisées	0,500	0,450	0,500	0,100
Fonds régional photographique et audiovisuel	0,200	0,017	0,100	0,016
Reconstruction de Notre-Dame de Paris			10,000	
Patrimoine régional à vocation culturelle <i>HP313-010</i>	2,020	0,520	2,300	0,350
Aménagement des propriétés régionales (Villorceaux et maison Jean Cocteau)	1,500		1,800	0,050
Orchestre national d'Ile-de-France	0,520	0,520	0,500	0,300
TOTAL	66,540	66,169	48,560	46,936
HP	66,540	66,169	48,560	46,936

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

903 - Culture, Sports et Loisirs

31 - Culture

311 - Enseignement Artistique

Programme : Aménagement des structures d'accueil

Action : Conservatoires et écoles de musique contrôlés

La Région contribue au financement de la construction, de la restauration et de l'extension des conservatoires à rayonnement communal, départemental ou régional agréés par l'Etat, Ministère de la Culture et de la Communication.

2,694 M€ ont été affectés.

Trois projets ont été soutenus dans les départements de l'Essonne et du Val d'Oise : le conservatoire de Palaiseau, le conservatoire de Presles et le conservatoire de Montgeron.

Ce niveau de consommation a été rendu possible par des redéploiements de crédits à partir du programme 312 Activités culturelles et artistiques, au sein de la même annexe.

Les crédits de paiement ont été consommés à hauteur de **0,760 M€** correspondant à des engagements antérieurs.

312 - Activités culturelles et artistiques

Programme : Equipements culturels de diffusion et de création

Action : Ateliers d'artistes

Aucune affectation n'a été mobilisée sur cette action, les ateliers d'artistes émergeant dorénavant sur l'action plus générale des lieux de diffusion et de création culturelle.

Une enveloppe de **0,010 M€** a été consommée pour solder des engagements antérieurs.

Action : Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Cette action permet de soutenir la construction, les travaux d'extension ou d'aménagement de différents types de lieux de diffusion et de création culturelle sur le territoire francilien. Elle concerne des théâtres, des scènes de musiques actuelles, des cinémas, des centres d'art.

L'aide vient également soutenir la réalisation de scènes ou de nouveaux lieux d'exposition dédiés à l'art : aménagements de locaux existants pour faciliter l'accueil des artistes et du public, travaux de mise aux normes, d'accessibilité, d'isolation et d'économie d'énergie.

5,457 M€ ont été affectés au bénéfice d'équipements des différents champs culturels :

- Au titre du spectacle vivant, 4,760 M€ ont été affectés, notamment pour accompagner :

A Paris : l'aménagement d'une nouvelle salle à la Scala et au Théâtre du Soleil, les travaux permettant l'accessibilité aux PMR au Théâtre Dunois - la Maison Ouverte, l'aménagement de « la Philharmonie des enfants » à la Philharmonie de Paris ainsi que l'acquisition d'instruments pour les dispositifs DEMOS, la rénovation du Centre Européen du Judaïsme ;

En Seine-Saint-Denis : l'aménagement du site du Fort d'Aubervilliers, des travaux d'urgence de chauffage de l'ENACR à Rosny-sous-Bois, l'aménagement des locaux des Tréteaux de France à Aubervilliers, l'aménagement des DOCK B à Pantin ;

En Essonne : la rénovation des fauteuils de l'Opéra de Massy ;

Dans le Val-de-Marne : la construction du Théâtre de Fontenay-sous-Bois, les travaux de façade du bâtiment de la MAC de Créteil, l'aménagement de la Grange Dimière ;

Dans le Val d'Oise : l'aménagement d'une signalétique à Points Communs Scène Nationale De Cergy Pontoise et la rénovation du Théâtre Jean Marais à Saint-Gratien ;

- **Au titre des arts plastiques, numériques et urbains**, la dotation de **0,012 M€** a permis de rénover le Centre d'art Glassbox (Paris 11), pour assurer la mise en sécurité du site (sécurité incendie dont blocs porte de secours, renouvellement des vitrages), le changement de l'éclairage d'exposition, la rénovation des sanitaires et de l'espace cuisine.

Par ailleurs, une subvention spécifique de **0,100 M€ a été allouée au FRAC** pour lui permettre d'aménager les nouvelles réserves de Romainville.

- **Au titre de la rénovation et de la modernisation des cinémas indépendants classés arts et essai** : **0,585 M€** ont été affectés au bénéfice de 3 projets : la rénovation extension du Cinéma Le Vox à Rambouillet (78), le cinéma itinérant de la CA Roissy Pays de France adossé au Cinéma de Fosses (95) et la modernisation du Cinéma Frédéric Dard aux Mureaux (78).

Le reliquat d'autorisations de programmes de l'action construction et aménagement a été transféré vers d'autres actions : conservatoires, médiathèques, musées et aides exceptionnelles Covid-19 pour l'aménagement et les équipements de protection dans tous les lieux de culture accueillant du public, dans le respect des mesures sanitaires.

Le montant global des crédits de paiement mobilisés pour cette action devrait s'élever à **6,500 M€** pour les demandes de versement correspondant à des affectations antérieures.

Action : Aide aux lieux de fabrique

Aucune autorisation de programme n'a été mobilisée sur cette action en 2020.

En effet, dans un objectif de rationalisation et de lisibilité, les aides aux investissements des fabriques ont été prélevées sur l'action budgétaire « Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle ».

Les crédits de paiement devraient être consommés à hauteur de **0,055 M€** pour honorer les engagements régionaux pris lors d'exercices précédents.

Action : Contrats d'aménagement régional - équipements culturels et artistiques - actions territorialisées

0,836 M€ ont été affectés pour soutenir la création d'un espace scénique en extension de la halle des sports Guy Drut à Emerainville (77) ainsi que la réhabilitation de la ferme du centre-ville en pôle culturel à Mornant (77).

Les crédits de paiement devraient être consommés à hauteur de **0,880 M€** correspondant à des engagements antérieurs.

Action : Centre Pompidou francilien- Fabrique de l'art

Le Centre Pompidou a pour vocation d'accueillir les collections nationales d'art moderne et contemporain et de promouvoir l'accès de tous aux formes les plus variées de la création, l'institution devant accueillir et imaginer des formes d'interventions culturelles innovantes susceptibles de contribuer à l'élargissement de ses publics et à la démocratisation de l'accès à la culture.

Confronté à un manque de place structurel et à la nécessité de trouver un lieu unique pour ses réserves, après l'évacuation des collections stockées dans les sous-sols de son bâtiment, le Centre Pompidou a lancé en mars 2018 un appel à manifestation d'intérêt pour la création d'un pôle culturel de présentation et de conservation des œuvres de sa collection en Île-de-France.

Le site proposé par la ville de Massy a été retenu.

Seuls financeurs publics aux côtés du Centre, les collectivités locales assureront 60 % du coût d'investissement du projet, estimé à plus de 70 M€, la Région apportant à elle seule 20 M€.

Le Centre Pompidou assurera seul les coûts de fonctionnement et s'engage à y consacrer les moyens nécessaires aux missions territoriales qui lui incomberont.

Une autorisation de programme de **20,000 M€** a été affectée afin d'accompagner la construction des réserves d'art contemporain du centre Pompidou à Massy (91). **10,000 M€** ont été mandatés sur l'année.

Programme : Soutien à la création et à la diffusion numériques

Action : Soutien à la création et à la diffusion numériques

Ce dispositif contribue à la rénovation et à l'acquisition de matériel permettant la création et la diffusion de projets artistiques : équipements numériques, scénographiques (son, lumière, machinerie de scène) ainsi qu'à l'extension des réseaux de lecture publique. Plus d'une quarantaine de lieux (scènes de spectacle vivant, salles de cinéma d'art et d'essai, médiathèques) ont ainsi pu être équipés de matériels très performants, souvent en accompagnement de travaux de rénovation lourds des lieux.

1,168 M€ en autorisations de programme ont été affectés sur cette action :

- 0,303 M€ pour les équipements des médiathèques et bibliothèques,
- 0,040 M€ pour les salles de cinéma art et essai,
- 0,043 M€ pour les centres d'art.
- 0,782 M€ pour les lieux de spectacle vivant

Au titre des arts plastiques, numériques et urbains, la dotation de 0,043 M€ a été affectée pour soutenir trois structures pour l'acquisition de matériels numériques ou pour l'acquisition d'équipements scéniques : ex. L'ECAM (94).

Au titre du spectacle vivant, ont notamment été accompagnés :

A Paris : l'acquisition d'une plateforme numérique, Web Music In Paris pour le réseau MAP, le renouvellement des équipements son lumière et vidéo de la Maison de la Poésie, l'acquisition de matériels de scène : lumière, son et vidéo pour le Théâtre Paris-Villette, l'acquisition d'équipements, de mobilier, de matériel multimédia et son pour la Médiathèque Musicale Mahler ;

En Seine et Marne : l'équipement scénique pour le Festival au coin des rues, le renouvellement de matériels scéniques et numériques pour l'opérateur les Concerts de Poche ;

Dans les Yvelines : le renouvellement des équipements scéniques et numériques pour le Théâtre de Sartrouville ;

En Essonne : l'acquisition de gradins amovibles et de matériels scéniques pour l'espace culturel La Villa, l'équipement de matériels son et lumière pour Le Plan Ris-Orangis ;

Dans les Hauts-de-Seine : l'acquisition d'équipements scéniques et du mobilier pour le théâtre Firmin Gémier - La Piscine et le remplacement des gradateurs scéniques de la salle Robert Hossein de l'atrium de Chaville ;

En Seine-Saint-Denis : l'acquisition de matériels scéniques et d'un gradin modulable pour le théâtre de la Commune et l'acquisition de matériels scéniques et numériques pour le théâtre Le Colombier ;

Dans le Val-de-Marne : l'équipement de gradins pour le théâtre Jean Vilar à Vitry-sur-Seine, le renouvellement de l'équipement scénique et sonore de l'ECAM - Espace Culturel André Malraux -, l'acquisition de matériels scéniques son et lumière pour le théâtre Romain Rolland ;

Dans le Val-d'Oise : l'acquisition d'une nacelle pour le théâtre Roger Barat et l'équipement scénographique pour le théâtre Le Douze.

Afin de permettre ce dépassement budgétaire, des transferts ont été opérés d'autres programmes et actions.

Les crédits de paiement devraient être mobilisés à hauteur de **0,700 M€**.

Programme : Actions en faveur du livre et de la lecture

Action : Construction et aménagement de médiathèques

Avec une enveloppe globale affectée de **5,430 M€**, la Région est intervenue pour la construction et la rénovation de 13 médiathèques :

- 5 à Paris et Petite couronne : Paris, Neuilly-sur-Seine, Chaville (92), Plaine-Commune (Villetaneuse) (93), Champigny-sur-Marne (94) ;
- 8 en Grande couronne : Avon (77), Grand Paris-Sud (Ris-Orangis), Verrières-le-Buisson (91), Garges-lès-Gonesse, Presles, CAPV Val-Paris (Sannois), Soisy-sous-Montmorency, Taverny (95).

En outre, deux réaffectations sont intervenues, pour remédier à des subventions tombées en caducité : CAPV Val-Paris (Saint-Prix) et CA Val Forêt (Montlignon).

Afin de permettre ce dépassement budgétaire, des transferts ont été opérés d'autres programmes et actions.

Les crédits de paiement 2020 devraient être consommés à hauteur de **2,800 M€** au titre d'engagements antérieurs.

Action : Construction et aménagement en faveur du livre et de la lecture

Aucune affectation n'a été nécessaire au titre des crédits 2020. Le programme des boîtes à livres s'inscrit aujourd'hui dans un partenariat avec la SNCF avec partage des coûts.

La crise sanitaire a retardé le déploiement de ce programme, qui a néanmoins été engagé début octobre pour installer progressivement les 100 boîtes prévues.

Aucun crédit de paiement n'a été mobilisé.

Action : Contrats d'aménagement régional - médiathèques - actions territorialisées

Cette action n'était pas dotée en autorisation de programme au BP 2020.

Aucun crédit de paiement n'a été consommé au titre d'engagements antérieurs.

Programme : Fonds d'investissement pour la culture

Action : Fonds d'investissement pour la culture

Une enveloppe totale de **1,716 M€**, a été affectée pour :

Les « aides à la création dans le champ du spectacle vivant » prévues en section d'investissement par la nouvelle délibération n° CR 2017-52 du 09 mars 2017, relative à la nouvelle politique régionale en faveur du spectacle vivant. **Sept projets** ont été soutenus pour un montant de 0,205 M€.

Les aides à la librairie indépendante et aux professionnels de la chaîne du livre pour des opérations d'investissement (à hauteur de 0,384 M€). Ont été soutenus 23 projets de création, reprise, déménagement ou rénovation de librairies : dix à Paris, deux en Seine-Saint-Denis, quatre dans les Hauts-de-Seine, un en Val-de-Marne, trois dans les Yvelines, deux en Seine-et-Marne, un dans le Val-d'Oise. Parmi ces projets: six créations de librairies ont été soutenues, à Paris (trois), à Nemours, Magny-en-Vexin et Maisons Alfort, ainsi que sept reprises et deux déménagements.

Les aides à l'acquisition, construction ou rénovation de structures itinérantes pour un montant de 0,168 M€, qui ont bénéficié notamment à la compagnie EA EO et au collectif Surnatural pour les territoires de Paris et de la Seine-Saint-Denis, ou encore à Act'Art 77.

Le solde de l'acquisition des réserves du FRAC à Romainville à hauteur de 0,062 M€ (frais de mutation).

L'aide d'urgence COVID-19 en investissement.

Pour faire face à la crise sanitaire liée à l'épidémie COVID 19, qui touche gravement les acteurs culturels franciliens, en complément de la première aide exceptionnelle d'urgence pour le spectacle vivant (en fonctionnement), a été adoptée le 1^{er} juillet 2020 par délibération n° CP 2020-C15 **une aide d'urgence en investissement**, pour des aménagements et des équipements concourant à la sécurité sanitaire et à la continuité du fonctionnement des lieux et commerces culturels

48 aides Covid-19 exceptionnelles ont été attribuées pour un montant de **0,897 M€** afin de financer les équipements nécessaires à l'accueil du public dans les lieux de culture, en respectant les mesures de précaution sanitaire, soit :

- 1 aide dans le domaine du Livre ;
- 35 aides pour des Cinémas ;
- 12 aides à des lieux de spectacle vivant.

Les crédits de paiement devraient être mobilisés à hauteur de **3,600 M€** correspondant à des engagements antérieurs, notamment le solde de l'acquisition des réserves du FRAC à Romainville.

Action : Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

Dans le cadre de la nouvelle convention triennale 2020-2022 signée avec l'Etat et les collectivités territoriales, le Fonds de Soutien aux industries techniques cinématographiques et audiovisuelles disposait d'un budget de 17,000 M€ dont 2,000 M€ d'apport du Centre National du Cinéma (CNC).

En 2020, 112 aides remboursables (contre 102 en 2018 et 79 en 2019) ont été attribuées à des productions cinématographiques et audiovisuelles pour un montant total d'autorisations de programmes affectées de **16,937 M€**.

Au total, sur l'année 2020, plus de 500 productions ont sollicité la Région pour une aide financière contre 335 en 2019.

53 projets cinématographiques :

- 33 longs métrages de fiction pour un montant de 9,410 M€ ;
 - 11 longs métrages documentaires pour un montant de 0,620 M€ ;
 - 2 longs métrages d'animation pour un montant de 0,382 M€ ;
 - 7 coproductions internationales pour un montant de 0,691 M€.
- Soit un montant total 11,103 M€

La Région soutient des œuvres extrêmement variées, reflet de la diversité de la production française : cinéastes émergents avec plus d'un tiers de premiers et seconds longs métrages, des films à fort impact économique, bénéficiant ainsi de bonus pour « Dépenses de fabrication exceptionnelle ». Parmi les œuvres soutenues cette année, on peut citer : EIFFEL de Martin Bourboulon, SUPREMES d'Audrey Estrougo, LES JUSTES de Abd Al Malik, TOUT S'EST BIEN PASSE de François Ozon, OSS 117 - ALERTE ROUGE EN AFRIQUE NOIRE de Nicolas Bedos, ST OMER de Alice Diop, UN PETIT FRERE de Leonor Seraille, NORMALE de Olivier Babinet ou encore PARIS MEMORIES d'Alice Winocour.

59 projets audiovisuels :

- 42 documentaires pour un montant de 2,101 M€ ;
- 13 unitaires ou séries de fictions pour un montant de 2,960 M€ ;
- 4 séries d'animation pour un montant de 0,773 M€.

Pour un total de 5,834 M€

La Région soutient une très grande diversité de projets, des téléfilms évènementiels jusqu'aux grandes séries telles que EN THERAPIE d'Olivier Nakache, Eric Toledano et Mathieu Vadepied, 10% SAISON 4 de Marc Fitoussi et Antoine Garceau, LE MONDE DE DEMAIN de Katell Quillévé et Héliel Cisterne ou encore la saison 2 d'HIPPOCRATE de Thomas Lilti.

L'aide au documentaire est toujours aussi forte avec 23 dossiers soutenus.

Le Fonds de soutien a rempli ainsi ses objectifs en matière d'aide à la création, de soutien aux industries techniques, de lutte pour la relocalisation et de participation à la diversité culturelle. En cohérence avec les crédits d'impôts nationaux et internationaux, il contribue activement à la structuration du secteur cinématographique et audiovisuel et au maintien de l'emploi francilien : 140 000 emplois directs liés à la filière (20 000 permanents et 120 000 intermittents).

Grâce à l'effort du Fonds de soutien, la Région Ile-de-France conforte sa position dominante en accueillant 50 % du temps de tournage cumulé en France des longs métrages et fictions TV.

Les crédits de paiement 2020 devraient être consommés à hauteur de **13,500 M€**.

Action : Jeux vidéos

La Région a mis en œuvre en 2018 un dispositif d'aide à la création de jeu vidéo (délibération n° CR 2018-004 du 15 mars 2018). Ce dispositif a pour objectif de soutenir l'industrie du jeu vidéo afin de préserver la diversité de la création, les productions franciliennes et les emplois afférents. L'intérêt régional à soutenir la filière du jeu vidéo vise à accompagner les sociétés indépendantes les plus innovantes et les plus dynamiques afin de maintenir les jeunes créateurs en Ile-de-France et de conforter l'écosystème francilien du jeu vidéo.

Les aides accordées sont des avances récupérables selon des modalités précisées dans les conventions signées entre le bénéficiaire et la Région.

Il s'agit donc de la 3^{ème} année de fonctionnement depuis la création de ce dispositif, la dotation budgétaire pour l'année 2020 est de 0,700 M€.

En 2020, 21 projets ont été déposés par des sociétés de développement de jeux vidéo sur les deux sessions organisées dans l'année (28 avril 2020 et 15 septembre 2020).

Dix projets ont reçu un avis favorable en 2020 pour un montant total affecté de **0,554 M€**.

Les coûts de production sont compris entre 0,088 M€ et 0,985 M€

Les montants d'aides votés vont de 0,005 M€ à 0,095 M€.

Parmi ces dix projets soutenus, cinq sont des premiers jeux développés par de toutes jeunes sociétés (Butokai, Overblast, Runes Studio, etc.), qui pourront bénéficier d'un suivi individualisé sous forme de mentorat au cours des prochains mois. L'objectif est de favoriser la finalisation, voire la commercialisation, des œuvres soutenues ainsi que la professionnalisation des bénéficiaires en leur transmettant un ensemble de savoirs et de savoir-faire indispensables : financement, stratégie internationale, marketing, négociation, propriété intellectuelle ...

Le mentorat, assuré par le cluster Capital Games a permis d'accompagner neuf sociétés soutenues.

Les crédits de paiement 2020 devraient être consommés à hauteur de **0,450 M€** sur les engagements antérieurs.

313 - Patrimoine

Programme : Développement du patrimoine en région

Action : Aide à l'acquisition d'oeuvres d'art et enrichissement des collections publiques

Le Fonds Régional d'Aide à l'acquisition des œuvres (FRAM) est abondé à parité entre l'Etat et la Région. Au total, en 2020, ce fonds a octroyé globalement 0,466 M€ d'aides (dont 0,233 M€ par la Région et 0,233 M€ par l'Etat) à 11 musées franciliens afin d'enrichir leur collection. La crise sanitaire a nui à la disponibilité des musées pour faire des acquisitions.

Le montant total des autorisations de programmes affectées est de **0,233 M€**.

0,110 M€ de crédits de paiement devraient être consommés.

Action : Valorisation du patrimoine

4,822 M€ ont été affectés en autorisations de programme (soit 74% du disponible).

Le soutien régional a pour objectif de permettre la sauvegarde du patrimoine bâti, d'améliorer les conditions d'accueil et de valoriser les lieux auprès du grand public.

Les dépenses éligibles sont les travaux de rénovation ou de réhabilitation ainsi que les travaux d'aménagement.

- Différents **édifices patrimoniaux protégés au titre des Monuments Historiques, classés ou inscrits**, ont bénéficié du soutien régional. Au total, 37 projets relevant du patrimoine immobilier protégé, dont 29 églises, ont été financés par la Région.

La Région est en effet intervenue assez largement en faveur des édifices religieux dont les travaux sont coûteux pour les maîtres d'ouvrage, majoritairement des petites communes. Au titre du fonds incitatif et partenarial dans les communes à faibles ressources, les communes notamment de Bennecourt (78), Maule (78), Poigny-la-Forêt (78), Boissy-sous-Saint-Yon (91), Bouray-sur-Juine (91), Vimpelles (77) et Saint-Germain de Laval (77) ont pu bénéficier du soutien de la Région pour les travaux de restauration de leur église.

Des édifices religieux plus importants ont également été financés, notamment l'église Sainte-Croix de Provins (77), l'église Saint-Louis de Vincennes (94), l'abbaye Notre-Dame de Jouarre (77), l'église Saint-Dizier à Villiers-le-Bel (95) ou encore l'église Saint-Martin à Sartrouville (78).

Projets emblématiques : la réhabilitation de la Juine et de ses annexes dans le domaine départemental de Méréville (91) ; la restauration intérieure de la Villa Viardot à Bougival (78).

En parallèle, **d'autres typologies de patrimoines ont fait l'objet de campagnes de restauration notamment** les pavillons de Marcoussis (91), Germigny-L'Evêque (77), Rambouillet (78) et du Pavillons-sous-Bois (93).

La Région est également intervenue pour la restauration du grand salon du château de Vaux-le-Vicomte (77).

Elle a également participé à la restauration de l'église de Longpont-sur-Orge figurant dans la liste de la mission Bern.

L'ensemble des patrimoines protégés au titre des Monuments Historiques, dans leurs différentes typologies, a été soutenu : du patrimoine religieux au patrimoine contemporain, du patrimoine paysager au patrimoine technique.

En 2020, pour la 3^{ème} année d'ouverture du **dispositif de soutien aux objets mobiliers**, cinq projets ont également été financés.

- **Différents édifices non protégés ont également été soutenus** dans le cadre de la reconduction du partenariat entre la Région et la Fondation du Patrimoine sur la base d'un euro de la Région pour un euro collecté en financements privés par la Fondation. En 2020, huit projets ont ainsi pu être soutenus à hauteur de 0,064 M€. Ce chiffre, inférieur à la dotation maximale de 0,300 M€, reflète l'arrêt dès mars 2020, en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19, des collectes de fonds organisées par la

Fondation du Patrimoine. Parmi les projets soutenus, citons notamment la restauration de la serre Eiffel et du Dôme de la maison de l'atelier Rosa Bonheur à Thomery (77) la restauration extérieure de la Maison du jardinier du château d'Ollainville (91) et la Restauration de la flèche de l'église Saint-Médard à Vigny (95).

- En 2020 dans le cadre des **deux campagnes de labellisation en faveur du patrimoine non protégé, 27 édifices ont bénéficié du label « Patrimoine d'intérêt régional ».**

Dans le cadre de son soutien financier au patrimoine labellisé, la Région a soutenu en 2020 sept labels notamment la réfection des toitures des bâtiments du parc forestier de la Poudrerie à Sevran (93), la restauration des façades du pavillon Duhamel de Mantes-la-Jolie (78), la poursuite des travaux de restauration extérieure de la Villa Max de Chelles (77).

Elle a également participé à la restauration de la caponnière de Gorge du Fort de Corneilles-en-Parisis (95), figurant dans la liste des projets emblématiques de la mission Bern.

- Les projets de **restauration des orgues** de Versailles (78), de Fontainebleau (77), d'Alfortville (94) et de Sceaux (92) ont été soutenus à hauteur de 0,345 M€.

Au total ce sont **63 projets** qui ont bénéficié en 2020 de l'aide directe de la Région soit au titre de la restauration du patrimoine mobilier ou immobilier protégé, soit au titre de l'aide au patrimoine labellisé, soit au titre du partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

Les crédits de paiement devraient être mobilisés à hauteur de **4,000 M€** en faveur d'engagements antérieurs.

Action : Construction, rénovation et aménagement des musées

Une enveloppe de **5,030 M€** a été affectée dont 5 M€ pour le Musée de l'Air et de l'Espace du Bourget (MAE). La Région a en effet souhaité accompagner, aux côtés du Ministère des Armées, la modernisation de ce musée, institution majeure pour l'Île-de-France qui contribue au rayonnement international de l'Île-de-France, berceau de l'aviation et pôle industriel aéronautique. Cette modernisation s'inscrit dans le projet du territoire et répond aux enjeux liés à cette mutation (nombre de visiteurs, image et notoriété, ancrage sur le territoire). A cet effet, la Région a financé les nouvelles installations dont un nouveau planétarium numérique et un projet de médiathèque/ludothèque « grand public ».

0,030 M€ ont permis de soutenir la numérisation des collections du Musée de la Toile de Jouy à Jouy-en-Josas (78).

Les crédits de paiement devraient être consommés à hauteur de **2,800 M€** pour solder des engagements antérieurs et verser une avance au MAE.

Action : Aide à l'acquisition d'oeuvres d'art pour le fonds régional d'art contemporain et à leur conservation

Le FRAC constitue depuis le début des années 80 une collection d'œuvres d'art contemporain. En 2020, l'association a procédé à des acquisitions d'œuvres réalisées sur différents supports pour un montant total de dotation régionale de **0,305 M€**.

Les crédits de paiement ont été consommés à hauteur de **0,305 M€** au titre des acquisitions antérieures.

Action : Contrats d'aménagement régional - patrimoine - actions territorialisées

0,450 M€ ont été affectés pour la réhabilitation du Pavillon Louis XIII (lieu d'exposition) à Vaires-sur-Marne.

Les crédits de paiement ont été consommés à hauteur de **0,100 M€** au titre de projets antérieurs.

Action : Fonds régional photographique et audiovisuel

Une autorisation de programme de **0,017 M€** a été affectée afin d'acquérir et réparer divers matériels photographiques nécessaires à l'exercice des missions des photographes de l'Inventaire.

Les crédits dédiés à la création du fonds régional de photographie n'ont pu être engagés car le projet a été impacté par la crise sanitaire, ne permettant pas de réunir les principaux acteurs de la photographie en Ile-de-France lors d'une concertation prévue au printemps 2020.

Les crédits de paiement afférents ont été consommés à hauteur de **0,016 M€**.

Programme : Patrimoine régional à vocation culturelle

Action : Aménagement des propriétés régionales (Villarceaux et maison Jean Cocteau)

Compte tenu des autorisations de programme votées antérieurement, aucune affectation n'a été nécessaire.

0,050 M€ ont été mobilisés en crédits de paiement pour l'achat de petits matériels d'entretien.

Action : Orchestre national d'Ile-de-France

Une affectation provisionnelle de **0,520 M€** a été affectée pour assurer divers travaux d'entretien des locaux de l'ONDIF à Alfortville, notamment l'étanchéité du toit terrasse.

Cette enveloppe a été mobilisée en crédits de paiement à hauteur de **0,300 M€**.

FONCTIONNEMENT

TABLEAU DE SYNTHÈSE
BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2020

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2020	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2020	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Soutien culturel pluridisciplinaire <i>HP312-013</i>	3,800	3,865	3,800	3,521
Soutien aux fabriques d'art et de culture				0,121
Education artistique des lycéens	2,500	2,635	2,500	2,400
Fonds Régional des Talents Emergents	1,200	1,230	1,200	1,000
Iles des chances	0,100		0,100	
Pôles supérieurs d'enseignement artistique <i>HP312-016</i>	0,100		0,100	
Pôles supérieurs d'enseignement artistique	0,100		0,100	
313 - Patrimoine	1,536	1,439	1,536	1,536
Développement du patrimoine en région <i>HP313-004</i>	0,850	0,615	0,850	0,850
Connaissance et diffusion du patrimoine	0,850	0,615	0,850	0,850
Patrimoine régional à vocation culturelle <i>HP313-010</i>	0,686	0,824	0,686	0,686
Patrimoine régional (Villarceaux et maison Jean Cocteau)	0,686	0,824	0,686	0,686
TOTAL	51,930	52,919	51,930	50,838
HP	51,930	52,919	51,930	50,838

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

933 - Culture, sports et loisirs

31 - Culture

312 - Activités culturelles et artistiques

Programme : Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue

Action : Soutien au spectacle vivant

Une affectation globale de 12,067 M€ a été votée en 2020, avec principalement les mesures suivantes:

- **L'aide aux festivals et manifestations à rayonnement régional : 87 manifestations** ont été soutenues pour un montant de **4,877 M€**. Parmi les festivals soutenus par la Région, certains sont d'envergure nationale et internationale, et nécessitent des niveaux de financements importants, tels que Solidays et Rock-en-Seine. Malgré les annulations de la quasi-totalité d'entre eux, à l'exception de Rock-en-Seine, transformé en Festival des festivals, la Région a pris la décision de maintenir l'intégralité de ses subventions.

- **L'aide aux réseaux dans le domaine du spectacle vivant**. En 2020, **huit bénéficiaires** ont été soutenus. Représentatifs, à l'échelle régionale, ces réseaux ont contribué à la structuration et à la professionnalisation des acteurs franciliens du spectacle vivant. **0,425 M€** ont été affectés en faveur des réseaux.

- **L'aide à la création**. En 2020, 100 créations ont été soutenues, soit 1,457 M€ affectés à cet effet.

- **L'aide à la résidence territoriale**. Ce dispositif a accompagné 25 projets en 2020. L'enveloppe affectée s'est élevée à 0,324 M€.

- **L'aide au projet mutualisé dans les territoires ruraux et périurbains**. neuf projets ont été accompagnés en 2020, soit 0,133 M€.

Les dispositifs de soutien au spectacle vivant adoptés en 2019

- **Les aides à la diffusion des œuvres**. En 2020, 78 projets de diffusion ont été soutenus pour un montant global de 0,927 M€.

- **L'aide à l'accompagnement de projets artistiques**. En 2020, 20 structures ont été soutenues pour un montant global de 0,403 M€.

- **L'aide aux pôles de coopération territoriale**. En 2020, quatre structures ont été soutenues pour un montant global de 0,174 M€.

- **L'aide à la diffusion spécifique pour les bénéficiaires des parcours d'accompagnement de l'EPCC Arcadi**. La Région a soutenu huit projets inscrits dans des parcours d'accompagnement précédemment proposés par ARCADI pour un total de 0,032 M€.

L'opération « L'Île-de-France fête le théâtre »

En 2020, une quatrième édition de cette opération estivale initiée par la Région en 2017 dans les îles de loisirs a été menée avec Les Tréteaux de France – Centre dramatique national dédié à l'itinérance, dans le cadre d'un marché public en procédure adaptée.

Le projet s'est déroulé dans le contexte de l'application du protocole sanitaire strict, incluant notamment une réduction de la jauge, dans trois îles de loisirs franciliennes, à Draveil, Cergy-Pontoise, et Saint-Quentin-en-Yvelines avec une fréquentation totale de 9 495 personnes, soit un taux de fréquentation de 75%. 151 représentations et 121 ateliers ont été proposés.

Pour mémoire, l'édition 2019 avait rassemblé 11 947 spectateurs et l'édition 2018 6000 spectateurs.

Une autorisation d'engagement de **0,600 M€** a été affectée à cet effet.

La biennale d'art Nemo a bénéficié d'une affectation de **0,257 M€**.

Enfin, compte tenu de l'arrêt de certains projets, une désaffectation de 0,046 M€ a été votée.

Les crédits de paiement de cette action devraient être consommés à hauteur de **10,000 M€**.

Action : Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine des arts de la scène

L'ensemble de ces organismes associés a bénéficié d'une affectation globale de **8,693 M€** en autorisations d'engagement et du versement de **8,693 M€** en crédits de paiement.

Orchestre National d'Ile-de-France (ONDIF)

En 2020, l'Orchestre national d'Ile-de-France aurait dû se produire pour 113 concerts : 95 concerts symphoniques, 9 concerts de musique de chambre et 9 séances scolaires. La saison se décomposait ainsi en 42 concerts en petite couronne, 37 concerts en grande couronne et 32 concerts à Paris. Tous les départements étaient concernés. En raison de la pandémie de Covid-19, notamment de la période de confinement, 46 ont été annulés 6 concerts symphoniques ont pu être reportés sur les saisons prochaines.

Parallèlement aux représentations publiques, l'Orchestre se consacre à des missions d'éducation artistique et d'insertion professionnelle. Il organise des actions de sensibilisation des différents publics franciliens et des rencontres entre de jeunes musiciens et musiciennes, futurs professionnels, des académies d'orchestre et des master-classes. En 2020, l'Orchestre aurait dû mener 95 projets d'action culturelles dans tous les départements franciliens. La pandémie et le confinement ont eu un impact sur ces projets. Entre mars à juin 2020, 44 projets étaient planifiés : 25 d'entre eux ont dû être annulés, 14 sont reportés sur la saison 2020-2021 et 5 ont été adaptés en format numérique, permettant aux élèves de les terminer. Parmi les annulations, on compte le projet « Tous en chœur » qui aurait dû donner lieu à un concert avec des lycéens au Théâtre des Champs-Élysées en mai 2020

« Mon été, ma Région / Un été culturel » a été l'occasion pour l'Orchestre de produire 19 concerts de musique de chambre en Ile-de-France et mener 12 nouvelles actions culturelles, prioritairement dans des EHPAD, mais également dans des maisons de quartiers et des centres sociaux.

Pendant la période de déconfinement, 7 concerts « Bach to live » ont été enregistrés depuis la Maison de l'Orchestre et diffusés en streaming en juin et juillet 2020 et un concert, de la même série « Bach to live », a été donné et enregistré en plein air, devant un public composé de personnel soignant de Seine-et-Marne au Château de Fontainebleau, le 17 juillet 2020.

En 2020, l'Orchestre a poursuivi sa résidence à la Philharmonie de Paris avec son directeur musical, Case Scaglione.

En 2020, la subvention attribuée à l'Orchestre s'est élevée à **8,350 M€** ainsi qu'un complément de subvention de **0,043 M€ pour le projet « Tous en chœur »**, soit un montant global de **8,393 M€**.

Chœur régional Vittoria d'Ile-de-France

Créée en 1987 à l'initiative de la Région Ile-de-France, l'association du Chœur régional Vittoria d'Ile-de-France a pour but de faire vivre et animer un chœur amateur d'excellence, encadré et formé par une équipe professionnelle et constitué de plus d'une soixantaine de choristes issus de toute l'Ile-de-France.

En 2020, le Chœur régional Vittoria a poursuivi ses activités de formation et de diffusion du répertoire choral.

Avant la crise sanitaire, une dizaine de concerts étaient prévus en Île-de-France (dont une grande partie a dû être annulé ou reporté). Le chœur a participé à l'enregistrement de la musique du prochain film de Claude Lelouch. La formation des choristes du chœur s'est poursuivie, dispensée par 2 professeurs de formation musicale et 2 professeurs de formation vocale.

Pendant le confinement, une activité a été maintenue notamment via des cours à distance et la conception et mise en ligne d'une vidéo « chœur virtuel ». Des actions culturelles prévues auprès du conservatoire de Taverny (95) étaient prévues et doivent être reportées à 2021.

La subvention attribuée au Chœur Vittoria s'est élevée à **0,300 M€** en autorisations d'engagement.

Action : Développement de la permanence artistique

Les autorisations d'engagement ont été affectées à hauteur de **14,842 M€ en 2020**.

Les crédits de paiement devraient être consommés à hauteur de **14,800 M€**.

Au total, **286 bénéficiaires** ont été soutenus au titre de la permanence artistique et culturelle en 2020 (contre 291 en 2019), soit :

- **138 équipes artistiques** professionnelles indépendantes ;
- **121 lieux et opérateurs** ;

- **27 fabriques de culture**.

L'ensemble des bénéficiaires sont actuellement en cours de convention quadriennale. Aucune convention n'est arrivée à échéance en 2020.

La Commission pour la Permanence artistique s'est réunie le 9 novembre 2020 pour étudier les nouvelles demandes de conventionnement (46 structures), qui seront soumises au vote des élus début 2021.

Programme : Aide à la création et à la diffusion des arts plastiques

Action : Soutien aux manifestations d'arts plastiques

Une affectation globale de **1,934 M€** a été votée en autorisations d'engagement en 2020.

Ce soutien représente un levier d'intervention reconnu et attendu par les structures de diffusion permanente et les acteurs culturels qui interviennent sur le territoire francilien. Il constitue, avec l'aide au Fonds Régional d'Art Contemporain, le socle de l'intervention de la Région dans le secteur des arts visuels. Il est également complété par les dispositifs de soutien aux arts numériques.

La politique en faveur des arts plastiques a permis de soutenir :

Au titre des Conventions pluriannuelles et des Fabriques

18 structures culturelles dans le cadre des avenants de conventions de développement culturel quadriennales, parmi lesquelles : le Centre d'Art Contemporain de Brétigny (91), l'association Fétart pour le Festival Circulations (75), La Terrasse, le Centre Photographique d'Ile-de-France (77), CNEAI Pantin (93), CREDAC Ivry (94), Bétonsalon (75), la commune de Montrouge pour le Salon de Montrouge, ART 3000 le Cube (92), La Ferme du Buisson (77), L'Onde à Vélizy (78), le Centre d'Art Contemporain La Galerie de Noisy-le-Sec (93), Le Cyclop à Milly-la-Forêt (91), le Bal (75).

17 Fabriques d'arts visuels dans le cadre des avenants annuels, dont V3M (77), Glassbox (75), Synesthésie (93), association W, association Le 6B (93) et association La Source Villarceaux (95). L'objectif de ces dispositifs est notamment de favoriser les échanges, les collaborations et les partages de savoirs entre artistes.

Il n'y a pas eu de demande de renouvellement, ni de nouvelle demande de convention pluriannuelle et de Fabrique voté en 2020.

Au titre des manifestations et des réseaux

12 manifestations et 1 réseau d'arts plastiques, numériques et urbains ont été soutenus pour des festivals, salons ou expositions temporaires. Parmi lesquels : Ariana : Mixart Ile De France 2020 (75), Collectif Quai 36 - Residence 36 (78), Musée Mobile Mumo - Exposition "Objectif Terre"; Photo St Germain (75) ; Edition Du Festival, Roaratorio / Rencontres Internationales Paris Berlin 2020 (75) ; Saison Femme Et Monde Arabe -Institut Du Monde Arabe, Ville D'Andresy - Manifestation Sculpture en

L'île 2020 (78)...

Au titre des Résidences d'artistes

15 artistes ont obtenu une bourse en 2020. Un montant total de 167 000 € a été alloué pour ces bourses.

Les crédits de paiement devraient être consommés à hauteur de **1,460 M€**.

Action : Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine des arts plastiques

Le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) développe des missions de diffusion et de soutien à la création contemporaine en Ile-de-France. A l'inverse des FRAC dits « de 2ème génération », qui regroupent toute leur infrastructure en un seul lieu, le FRAC Île-de-France a pris le parti de développer un projet sur deux sites pour une inscription inédite et plus diffuse dans le territoire, permettant notamment d'optimiser son action de diffusion de la création contemporaine pour tous les publics. De fait, le FRAC Île-de-France agit dans un contexte régional sans commune mesure avec ceux des autres FRAC - présence des plus grandes institutions et collections publiques en matière d'art contemporain, fondations privées, etc. - et déploie donc son action de manière spécifique.

Depuis 2014, il assure notamment la programmation du Château de Rantilly, dans le cadre d'un partenariat avec la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire (77).

En 2020, deux expositions ont été proposées au Plateau :

- David Douard et O' Ti' Lulaby (27.09 - 13.12.20) ;

- Children Power, Une exposition interdite aux + de 18 ans* (janvier - avril 2021)

Le projet de l'artiste Marion Veroom (16.09 - 1.11.20) a été présenté à la Vitrine de l'antenne (l'espace culturel et pédagogique du plateau).

L'exposition Le Cabaret du Néant a été présentée à Rantilly. Chefs-d'oeuvre de la collection des Beaux-Arts de Paris et oeuvres contemporaines. Il s'agit d'une exposition conçue par la nouvelle filière « Métiers de l'exposition » des Beaux-Arts de Paris (18.09 - 15.11.20)

Le FRAC poursuit également son activité de diffusion de la collection en organisant ou en participant à de nombreuses expositions hors les murs (Ehpad, hôpitaux, centres d'hébergements)

À l'occasion de l'ouverture du deuxième bâtiment du nouvel Hôtel de la Région Ile-de-France, le FRAC expose un ensemble exceptionnel d'œuvres issues de sa collection : Exposition Nouveau Siège !

Le projet Flash Collection à destination des publics lycéens a été monté dès 2016. Ce projet touche les élèves des lycées d'enseignement général et des lycées technologiques et professionnels grâce au soutien de la Région et de la Fondation ENGIE. A la rentrée 2019-2020, le FRAC a lancé la cinquième saison de *Flash collection* dans 50 établissements.

La subvention attribuée au FRAC s'est élevée à **1,153 M€** en autorisation d'engagement et **1,100 M€** en crédits de paiement en 2020.

Programme : Soutien à la création et à la diffusion numériques

Action : Soutien à la création et à la diffusion numériques

Les autorisations d'engagement ont été affectées à hauteur de **0,060 M€** en 2020.

Ces aides contribuent à valoriser le développement des activités artistiques dans le domaine du numérique, du multimédia et de « l'image en mouvement » en général.

En 2020, la politique en faveur des arts numériques a permis de soutenir au titre des avenants de conventions pluriannuelles et des fabriques deux structures : la Maison populaire Culture et Loisirs de Montreuil (93), et Vanderlab – Château Ephemere (78).

Les crédits de paiement devraient être consommés à hauteur de **0,400 M€** dans le cadre d'engagements antérieurs.

Programme : Aide au livre et à la lecture

La nouvelle délibération cadre n° CR 2017-61 du 09 mars 2017 structure et amplifie la politique régionale du livre à travers quatre dispositifs :

- un programme régional de résidences d'écrivains ;
- une aide aux projets des professionnels du livre dans une approche combinée en fonctionnement et en investissement ;
- une aide régionale à la librairie indépendante (investissement et fonctionnement) ;
- une aide aux manifestations littéraires.

Par ailleurs, des actions d'initiative régionales sont poursuivies dans le cadre du renouvellement de cette politique, prioritairement en direction des lycéens, notamment :

- le Prix littéraire des lycéens, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle ;
- la Quinzaine de la librairie pour les lycéens ;
- les Leçons de littérature par des écrivains dans des lycées ;
- l'organisation de stands collectifs pour les éditeurs franciliens lors du Salon Livre Paris et d'autres Salons ;
- la mise en œuvre de boîtes à livres dans les gares franciliennes (via une convention avec la SNCF pour l'installation des 100 boîtes).

Action : Aide à la lecture publique et à la création littéraire

Une enveloppe totale d'autorisations d'engagement a été affectée à ce programme pour un montant de **4,160 M€**, dont **1,475 M€ d'aides exceptionnelles Covid-19 au bénéfice de structures relevant de l'ensemble des secteurs de la culture**.

Les crédits de paiement devraient être consommés à hauteur de **3,000 M€**.

• Les actions d'initiative régionale

Le Prix littéraire des lycéens, des apprentis et des stagiaires de la formation professionnelle :

Cette édition a concerné 1 115 élèves de 40 classes de lycées répartis sur les huit départements, leur offrant d'entrer en relation avec la création littéraire à travers différentes propositions : lecture des livres, fréquentation des bibliothèques et des librairies (avec la dotation individuelle d'un chèque-lire d'une valeur de 18 €). Pour des raisons de grève et de crise sanitaire, six des huit forums départementaux ont été annulés, ainsi que le forum régional à Livre Paris, ainsi que 50 rencontres des auteurs en classe.

La Quinzaine de la librairie pour les lycéens : Initialement prévues du 4 au 15 mai 2020, les 45 rencontres de la Quinzaine de la librairie ont été annulées en raison de la crise sanitaire. 1 230 chèques-lire d'un montant de 18 € ont cependant été distribués à 40 classes de lycées qui devaient y participer, afin que les lycéens les utilisent au moment de la réouverture des librairies.

Les leçons de littérature :

Pour la 2^e année consécutive, la Région a souhaité organiser 100 leçons de littérature dans des lycées franciliens, avec le concours de 50 auteurs (hommes et femmes à parité, et chaque auteur donnant deux leçons). L'action concernait 375 classes et 10 821 lycéens. Les circonstances particulières de l'année écoulée (grèves des transports puis crise sanitaire) ont conduit à décaler certaines leçons puis à en annuler un certain nombre. Ainsi, 66 leçons ont pu effectivement avoir lieu, entre le mois de novembre et la mi-mars, et 34 ont dû être annulées, entre la mi-mars et la fin avril. Les lycées ainsi privés de leçons ont été encouragés à postuler pour l'édition suivante. Les auteurs dont les leçons ont été annulées ont aussi été reprogrammés sur l'année suivante.

Le salon Livre Paris :

Le salon Livre Paris a été annulé en raison de la crise sanitaire. La Région comptait y accueillir 76 éditeurs sur son stand, dont dix jeunes maisons d'édition. En raison de cette annulation, la Région a

décidé, pour qu'ils puissent en faire usage dans une librairie de proximité, d'attribuer 8 942 chèques-lire d'une valeur de 12 € aux élèves de 149 lycées initialement inscrits pour une visite du salon.

- **Le Programme régional de résidences d'écrivains**

Ce programme est valorisé via une revue littéraire en ligne.

49 résidences ont été soutenues en 2020. Ces résidences se répartissent sur le territoire francilien de la façon suivante : 17 à Paris, 16 en petite couronne et 16 en grande couronne.

Les genres littéraires représentés sont multiples : près de 60 % pour la fiction, 20 % pour la poésie la traduction et l'essai, 6 % pour le théâtre, et 14 % en jeunesse/BD.

71 % des auteurs bénéficient d'une résidence pour la première fois.

Parmi les lieux accueillant ces auteurs en résidence : notamment 9 étaient des bibliothèques, 8 des librairies, 16 des lycées (ainsi qu'un CFA et une université), 16 des lieux culturels multiples dont des lieux de spectacle vivant.

A titre d'exemples : Emilie Saïtas avec le réseau des bibliothèques du Grand Projet Seine et Oise (78) conduit un travail sur le portrait, Aïat Favez au lycée Louise Michel de Bobigny (93) travaille sur la figure de l'étranger en littérature, Adèle Tariel accompagne le territoire de Saint-Germain-lès-Arpajon (91) dans la perspective de son salon jeunesse au printemps, Min Tran Hui à la librairie Paroles à Saint-Mandé (94) propose une réflexion sur l'autisme et la différence.

- **L'aide aux projets des professionnels du livre**

Le soutien aux projets éditoriaux exceptionnels :

Neuf projets d'éditeurs ont été aidés en 2020, pour des projets de livres exceptionnels ou pour un programme de publications : 5 en littérature, 2 en photographie, 1 en sciences humaines et 1 en littérature graphique.

La promotion des éditeurs indépendants :

Huit projets concernant 16 éditeurs ont été aidés en 2020 pour la participation à des salons parmi lesquels Lyon BD et Etonnants voyageurs à Saint-Malo mais aussi des foires à l'étranger comme la Foire de Bologne ou Les Rendez-vous d'histoire de Québec

Le soutien à l'élaboration d'outils et d'actions communes par des groupements de professionnels :

L'aide régionale vient encourager les initiatives associant plusieurs professionnels du livre, pour des actions communes ou la création d'outils professionnels partagés.

Au total, ont été aidés sept projets de regroupements dont un de librairie et six d'éditeurs.

Le soutien aux projets innovants :

Trois projets ont été soutenus au titre de ce dispositif, dont deux prix littéraires en milieu scolaire.

- **L'aide à la librairie indépendante**

Une subvention d'aide globale à l'Association pour le Développement de la Librairie de Création (ADELC), de 0,300 M€, aura permis à celle-ci d'intensifier ses aides et son accompagnement en faveur d'une trentaine de librairies franciliennes.

- **L'aide aux manifestations littéraires**

En 2020, 46 projets ont été aidés, parmi lesquels des salons et festivals de dimension locale (9 projets sur 46), s'adressant en priorité au public du territoire de leur commune d'implantation. C'est le cas par exemple de Sapristi, le salon du livre de jeunesse de Villecresnes dans le 94, du salon du polar Auvers Noir, à Auvers-sur-Oise dans le 95, du salon du livre d'histoire de Savigny-sur-Orge dans le 91, ou encore du salon du merveilleux de Chatenay-Malabry dans le 92.

D'autres manifestations locales, organisées notamment en grande couronne irriguent l'ensemble du territoire sur lequel elles sont implantées, concernant 10 projets sur 46. Il en est ainsi du salon du livre de jeunesse de Saint-Germain-Lès-Arpajon, du salon BD de Buc, de Lireval (en vallée de Chevreuse), ou

encore des festivals organisés par l'association CIBLE 95 (Printemps sonores et Contes en Val d'Oise).

Enfin, certaines manifestations organisées hors Paris, avec une forte action en direction des publics locaux, ont un rayonnement qui dépasse le cadre de leur territoire, et une notoriété régionale, voire nationale ou internationale. C'est le cas de 7 manifestations : le salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil, du festival PULP, de Formula Bula, du festival Hors limites, du salon du livre de poche de Saint-Maur, du festival VO VF ou du festival America.

Les manifestations parisiennes (12 sur 46) rayonnent largement sur la base de leur thématique.

Enfin, la Région soutient également des structures proposant des actions itinérantes et non attachées à un territoire, ainsi que des organismes et lieux ayant une action remarquable dans le domaine littéraire (Maison Triolet Aragon et Maison de la Culture Yiddish).

- **L'aide d'urgence COVID-19 pour les commerces culturels**

Par ailleurs, pour aider les lieux et commerces culturels à faire face à la situation inédite engendrée par la crise sanitaire, la délibération CP 2020-C15 votée en Commission Permanente du 1^{er} juillet 2020 a permis d'apporter une aide en fonctionnement visant à couvrir, par une subvention de 5 000 €, une partie de la perte d'exploitation des commerces culturels indépendants : libraires, galeries, cinémas, cabarets, cafés musicaux... **295 commerces culturels ont pu être aidés en 2020 : 120 librairies, 101 cinéma, 51 galeries, 23 lieux de spectacle vivant.**

Programme : Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel

Action : Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Au total, une enveloppe **de 2,436 M€** a été affectée en autorisations d'engagement. Les crédits de paiement devraient être consommés à hauteur de **3,000 M€**.

- **Dispositifs d'éducation à l'image**

Lycéens et Apprentis au cinéma : année scolaire 2019/2020

Le dispositif d'éducation à l'image en direction des lycéens et des apprentis franciliens continue de mobiliser les enseignants, les élèves et des salles de cinémas partenaires autour des films et des actions proposées.

Les chiffres pour l'année scolaire 2019-2020 sont très élevés :

- 494** établissements (464 lycées + 30 CFA) ;
- 46 372** inscrits (45 068 lycéens + 1 304 apprentis) ;
- 1 688** classes inscrites ;
- 2 143** enseignants inscrits aux formations ;
- 165** cinémas partenaires.

Pour cette année scolaire en cours, l'ordre de service était à nouveau fixé à 1 660 classes minimum. **Et une nouvelle fois, ce seuil a été dépassé.** Mais le groupement solidaire ACRIF / CIP qui pratique depuis sept ans une régulation des inscriptions (avec la validation des rectorats de Créteil, Paris et Versailles), a souhaité – en accord avec la Région – de prendre à sa charge les classes surnuméraires (**28**).

Compte-tenu de cette régulation renforcée, on note **un statu quo du nombre des lycées**, et on constate **une légère hausse du nombre des CFA** (+3 centres de formation).

Programmation pour 2019 / 2020 :

- **Laura** d'Otto Preminger (USA - 1944) pour 62% des inscrits ;

- **Alien, le 8^{ème} passager** de Ridley Scott (USA - 1979) pour 80% des inscrits ;
- **Mustang** de Deniz Gamze Engüven (France/Turquie - 2014) pour 90% des inscrits ;
- **Les Combattants** de Thomas Cailley (France - 2016) pour 57% des inscrits ;
- **L'Île au trésor** de Guillaume Brac (France - 2018), film régional, pour 31% des inscrits.

Le financement du dispositif comprend le coût de communication du dispositif et l'édition du matériel pédagogique. Il permet également de développer le volet d'accompagnement des films auprès des élèves et des apprentis par des intervenants et des professionnels du cinéma. Les autorisations d'engagement affectées à ce dispositif se sont élevées à **0,821 M€**.

Ciné-Débats dans les lycées d'Île-de-France : année scolaire 2019/2020

Dans le cadre du grand programme « Citoyens de la Culture » lancé par la Ministre de la culture en 2015, le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) et l'association Unis-Cité ont développé une mission citoyenne par le cinéma, dans les lycées et CFA de France. Ce programme national intitulé « Les volontaires Cinéma et citoyenneté » s'inscrit dans la dynamique de Service Civique Universel. Il a vocation à favoriser l'accès de tous à la culture et à mettre la culture au service des valeurs républicaines grâce à la mobilisation de jeunes volontaires en service civique de 16 à 25 ans.

En Île-de-France, pour l'année scolaire 2019-2020, le programme a été mis en œuvre dans les départements des Yvelines, des Hauts-de-Seine, de Paris, du Val d'Oise, et de l'Essonne. Pour ce faire, **Unis-Cités a mobilisé 4 équipes de 25 volontaires en service civique. Unis-Cité a comptabilisé 43 établissements participants et 3 165 élèves** mobilisés durant une année scolaire très perturbée par le confinement et la crise sanitaire.

L'effort financier de la Région a bénéficié d'un apport du CNC à hauteur de 0,100 M€ selon le principe du 1€ pour 2€.

En 2019-2020, une attention particulière a été portée sur les lycées et CFA situés en grande couronne, en lien avec la stratégie culturelle portée par la Région, l'objectif étant toujours d'atteindre dans les prochaines années 200 ciné-clubs opérationnels en Ile-de-France.

Les crédits dédiés à ce dispositif se sont élevés à **0,300 M€** pour l'année scolaire 2018/2019.

• Soutien aux manifestations et réseaux cinématographiques

L'aide aux manifestations et aux réseaux a été conçue pour préserver la diversité de l'offre cinématographique dans l'ensemble du territoire francilien, en soutenant les nombreux projets qui favorisent dans un contexte partenarial la diffusion des films (inédits, art & essai, animation, patrimoine...), leur accompagnement culturel (rencontres-débats, expositions notamment) et les actions d'éducation à l'image. Les efforts de professionnalisation des festivals et d'insertion des jeunes talents franciliens sont encouragés.

En 2020, la Région a apporté son soutien à 47 **opérations** relevant de l'action culturelle cinématographique pour un **montant global de 1,190 M€**. Ces aides concernent **28 festivals** de cinéma (0,688 M€) et **18 réseaux** de diffusion cinématographique (0,502 M€).

Parmi les **festivals** importants aidés par la Région, on peut citer : *Côté Court* et *Cinéma du Réel* en Île-de-France, le *Festival de Films de Femmes* de Créteil, *Série, séries* à Fontainebleau, ainsi que les reprises à Paris des sélections cannoises d'*Un certain regard*, de la *Quinzaine des Réalisateurs* et de la *Semaine de la Critique* avec des séances spécifiques pour les lycéens.

Les réseaux sont des associations ou des structures régionales - voire nationales mais à forte implication régionale – qui jouent le rôle de lieux de formation ou de centres de ressources pour renforcer la sensibilisation des publics ou la professionnalisation. Par exemple ces réseaux ou centres de ressources peuvent soutenir la diffusion en Île-de-France des films singuliers et novateurs (ACID, ACRIF, Cinémas 93, Cinésonne, Ecrans VO, Cinéma Public et CIP), agir dans le cadre d'un soutien aux jeunes réalisateurs de courts métrages (Agence du Court-Métrage, Maison du film, Les Amis du Comedy Club), ou intervenir dans l'accompagnement des jeunes scénaristes (Le GREC, le WIP...).

En raison de la crise sanitaire l'opération *Ciné Mobile* n'a pas pu se dérouler, en revanche **0,015 M€** ont

été affectés pour 5 **projections en plein air** dans le cadre de l'opération estivale « La Région fait son cinéma » et **0,080 M€** ont été affectés en faveur de l'association **Passeurs d'images**.

Enfin une affectation de **0,030 M€** a permis de lancer un appel d'offre pour une mission d'accompagnement des créateurs de jeux vidéo.

Action : Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine du cinéma

Intégrée depuis le 1^{er} janvier 2019 à l'agence Paris Région Entreprises (Choose Paris Region), la Commission du Film poursuit et amplifie son action visant à répondre aux demandes des équipes de productions françaises et étrangères en matière d'accueil de tournage, à dynamiser l'écosystème francilien et à valoriser ainsi l'activité de la filière audiovisuelle et cinématographique en Ile-de-France.

Comme chaque année également, la Commission du Film a participé à de nombreuses manifestations (en ligne cette année pour cause de crise sanitaire) afin de promouvoir à l'international les savoir-faire artistique et techniques des industries franciliennes : le MIFA à Annecy, le Marché du Film du Festival de Cannes, le Festival de la Fiction de la Rochelle...

La Commission a par ailleurs poursuivi les principaux événements initiés ces dernières années :

- L'Organisation du *Production Forum* (ex Salon des lieux de Tournage), au Parc Floral de Vincennes en janvier 2020. Plus de 100 exposants représentant les décors franciliens, les associations professionnelles du secteur ainsi que les Commissions du film d'autres Régions ou départements étaient présents.

- La Commission du Film continue d'assurer activement la promotion auprès des productions cinématographiques et audiovisuelles des pratiques respectueuses de l'environnement dans le cadre du projet ECOPROD dont elle est l'un des initiateurs.

La subvention affectée à la Commission du film s'est élevée à **0,728 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Action : Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

Les crédits dédiés à cette action se sont élevés à **0,542 M€** dont 0,442 M€ pour les auteurs et les structures d'accueil, 0,040 M€ pour les AGESEA et 0,060 M€ pour le marché d'accompagnement.

1,600 M€ devraient être mandatés en 2020 sur cette action.

Aide à l'écriture de scénario

Le dispositif d'aide à l'écriture de scénario a pour objectif de favoriser la création cinématographique et audiovisuelle et l'émergence de nouveaux scénaristes. Ce dispositif d'aide sélective soutient un auteur dans son projet d'écriture scénaristique et la mise en œuvre d'un atelier au sein d'un lycée ou d'une structure d'accueil située en Île-de-France.

40 projets d'écriture ont été soutenus en 2020 (33 en 2019).

Parmi les auteurs lauréats, on compte

- **25 projets d'auteurs débutants ;**

- **15 projets d'auteurs confirmés.**

On notera par exemple la sortie en salle en le 18 novembre 2020 du long-métrage **Gagarine** de Fanny Liatard et Jérémy Trouilh, labellisé Cannes 2020, et celle en e-Cinéma en avril (du fait du confinement) du documentaire **Sankara n'est pas mort** de Lucie Viver, tous deux soutenus au titre du dispositif en 2016.

Parmi les projets d'ateliers-rencontres soutenus, on compte autant de lieux culturels ou cinématographiques (associations culturelles de quartier, salles de cinéma, festivals, collectifs d'artistes...) que de structures issues plus largement du milieu éducatif, médical ou social (établissements scolaires, médiathèques), voire des lieux plus spécifiques comme des centres pénitentiaires. Cette diversité des structures permet de toucher un public très varié au travers d'actions,

de débats et de réflexion autour de la création cinématographique (écriture, réalisation, projection, analyse...). Les actions envisagées ont évidemment dû en partie être suspendues durant la crise sanitaire.

Action : Aide après réalisation

Ce dispositif permet la finalisation d'œuvres cinématographiques déjà tournées, non achevées et financièrement fragiles pour favoriser leur diffusion en salle de cinéma. Il est ouvert à tous types de projets cinématographiques (fiction, documentaire, animation, courts ou longs métrages) avec pour seule limite les financements publics ou télévisuels déjà acquis.

Le budget affecté en 2020 s'élève à **1,000 M€** (dont 0,333 M€ apportés par le CNC, dans le cadre de la convention de développement cinématographique).

En 2020, **370 projets ont été déposés** par des sociétés de productions. 310 ont fait l'objet d'un examen sur les 4 sessions long-métrages et 4 sessions court-métrages organisées cette année (il y avait eu 312 projets déposés en 2019).

Sur les 310 projets instruits en 2020, la répartition est la suivante :

- 113 longs métrages, dont 81 en fiction, 74 en documentaire et 5 films expérimentaux ;
- 210 courts métrages, dont 138 en fiction, 50 en documentaire, 8 en animation et 14 films expérimentaux.

Au total 45 films ont été soutenus en 2020 (contre 26 en 2019) :

- 24 longs métrages (7 fictions et 17 documentaires) ;
- 21 courts métrages (12 fictions, 8 documentaires et 1 animation).

Dans une année où les possibilités d'être présentés en festivals étaient singulièrement réduites et les calendriers de travaux des films déstabilisés, on peut noter parmi les films soutenus la présence de *Février* de Kamen Kalev (présent dans la sélection officielle « labellisée » au festival de Cannes), *Loin de vous j'ai grandi* de Marie Dumora (dans la sélection ACID). De nombreux films soutenus ont repoussé leur potentielle première à l'année 2021, dans l'espoir d'un calendrier plus « classique ». Côté courts-métrages, *Maalbeek* d'Ismael Joffroy Chandoutis a été présenté en première mondiale au festival de Locarno.

Les crédits de paiement devraient être consommés à hauteur de **1,000 M€**.

Programme : Soutien culturel pluridisciplinaire

Action : Soutien aux fabriques d'art et de culture

La délibération n° CR 2017-052, adoptée en mars 2017, a renouvelé les fondements de la politique régionale en faveur du spectacle vivant. Dans ce cadre, le dispositif de "soutien aux fabriques d'art et de culture" a été fusionné en 2018 avec le dispositif de Permanence Artistique et Culturelle d'une part et des conventions culturelles en faveur des arts plastiques d'autre part.

Seuls ont été inscrits des crédits de paiement pour solder les engagements antérieurs, consommés à hauteur de **0,121 M€**.

Action : Education artistique des lycéens

Cette action fait partie des nouvelles orientations de la politique culturelle. La délibération cadre n° CR 2017-189 du 23 novembre 2017 définit les modalités de l'intervention régionale.

Pour réaliser les actions suivantes, ce sont au total **2,635 M€ qui ont été affectés**. Des redéploiements de crédits ont été effectués pour permettre ce niveau d'affectation.

26 projets « CREAC » adoptés en 2018 se sont poursuivis à la rentrée 2020.

9 projets « CREAC » adoptés en 2019 se sont poursuivis à la rentrée 2020.

Le **troisième appel à projets** lancé en décembre 2019 a permis d'accompagner, dès la rentrée 2020-

2021, **84 projets portés par des structures culturelles et artistiques dans près de 235 établissements franciliens** (dont 15 CFA), concernant près de 21 000 élèves.

Les 84 projets retenus se ventilent de la manière suivante : 6 « CREAC », 30 programmes d'EAC et 48 actions ponctuelles.

Parmi les établissements partenaires, 42 % sont situés en petite couronne, 43 % en grande couronne et 15 % à Paris.

L'ensemble des disciplines artistiques sont représentées : spectacle vivant, arts plastiques et numériques, livre, patrimoine et audiovisuel. Le dispositif a également comporté un axe consacré au patrimoine et à l'architecture des lycées intitulé : « Il était une fois mon bahut » et une nouvelle action dédiée spécifiquement à la lecture à voix haute.

Cette action a également permis de poursuivre l'opération Flash collection, menée par le FRAC avec 50 lycées dont les élèves peuvent découvrir dans leurs établissements des œuvres d'art contemporain.

En 2020, un nouveau partenariat a été amorcé avec la Philharmonie de Paris autour de l'opération « Lycéens à la Philharmonie », qui se déroulera en décembre 2020. Le partenariat initié avec le Louvre en 2019 a été renouvelé pour permettre à 1 000 habitants des quartiers populaires de bénéficier de visites guidées du musée durant l'été 2020.

Ces projets spécifiques s'ajoutent aux autres initiatives d'éducation artistique et culturelle déployées dans le cadre des dispositifs sectoriels : Lycéens et apprentis au cinéma, Ciné-Débats, Leçons de littérature, Prix Littéraire des lycéens, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle, Lycéens en librairies, Tous à l'orchestre !.

Outre l'éducation artistique, a été engagé en 2020 un programme nouveau visant à soutenir les projets culturels et artistiques menés à destination des habitants des quartiers populaires. La délibération cadre n° CR 2020-019 du 5 mars 2020 pour un soutien innovant aux projets culturels et artistiques menés dans les quartiers populaires définit les modalités de l'intervention régionale.

Un premier appel à projets a été lancé en juin 2020. Il a permis d'accompagner **23 projets dès l'été et 21 projets à partir de la rentrée scolaire** parmi 108 projets déposés. Plusieurs actions budgétaires sont impactées :

- 31 projets spectacle vivant ;
- 7 projets cinéma et audiovisuel ;
- 5 projets arts visuels ;
- 1 projet livre et lecture.

Les crédits de paiement devraient être globalement consommés à hauteur de **2,400 M€**.

Action : Fonds Régional des Talents Emergents

2020 a été la troisième année de mise en œuvre du Fonds Régional pour les Talents Emergents (dispositif FoRTE), qui vise à encourager les premières créations de jeunes artistes en Île-de-France, afin d'en faire un laboratoire de la création artistique et culturelle (délibération cadre CR 2017-131 du 06 juillet 2017).

Ce dispositif lancé en 2017 propose un soutien et un accompagnement par une structure aux jeunes artistes et créateurs en voie de professionnalisation.

Musique, arts de la scène, arts plastiques et cinéma/audiovisuel sont les quatre grandes disciplines concernées, les projets hybrides entre disciplines étant également accueillis.

Ce troisième appel à projet a permis de recevoir 186 dossiers de candidature (versus 219 en 2019 et 160 en 2018).

52 artistes lauréats ont été retenus dans les différents champs culturels couverts par le dispositif : 7 pour les arts visuels, 11 pour le cinéma-audiovisuel, 17 pour la musique et 17 pour les arts de la scène.

Une affectation de **1,010 M€** a été affectée pour soutenir ces **52 artistes lauréats**, ainsi que **0,090 M€** dédiés au paiement des **charges sociales afférentes aux bourses** octroyées et **0,130 M€ pour l'organisation du deuxième évènement des « 24 heures de la création »** de valorisation de la jeune création francilienne à travers les œuvres et les artistes FoRTE.

Une enveloppe totale de **1,230 M€** a été affectée en autorisations d'engagement sur cette action.

Les crédits de paiement devraient être consommés à hauteur de **1,000 M€**.

Action : Îles des chances

Corrélié à FoRTE, le dispositif Île-des-chances doit contribuer à mieux financer la jeune création grâce au financement participatif. La nécessité de mieux comprendre les besoins de financement des jeunes créateurs récemment sélectionnés grâce aux promotions FoRTE#1, FoRTE#2 et FoRTE#3, ainsi que les spécificités de financement nées de la crise sanitaire, ont contribué à différer la mise en place d'un mécanisme de financement participatif en 2020-2021.

Programme : Pôles supérieurs d'enseignement artistique

Action : Pôles supérieurs d'enseignement artistique

Aucune affectation n'a été proposée en 2020. Le déploiement de cette action sera étudié en 2021.

313 - Patrimoine

Programme : Développement du patrimoine en région

Action : Connaissance et diffusion du patrimoine

Une enveloppe globale de **0,615 M€** a été affectée en autorisations d'engagement au profit de cinq grands types d'actions de valorisation patrimoniale :

- **Les aides aux projets de valorisation du patrimoine**

La délibération n° CR 2017-084 du 06 juillet 2017 propose une intervention en faveur des projets menés par les acteurs du territoire pour valoriser le patrimoine.

En 2020, 7 musées ont ainsi pu être soutenus, pour des projets d'expositions et d'éditions, parmi lesquels le musée des Avelines de Saint-Cloud (92), le musée de la Résistance Nationale de Champigny (94), le musée de la Seine-et-Marne (77), le musée de la ville de Saint-Quentin-en-Yvelines (78), le musée d'art et d'histoire Paul Eluard de Saint-Denis (93).

Des réseaux tels le Groupement Rempart d'Ile-de-France, qui compte un grand nombre d'associations adhérentes, ont également bénéficié d'une aide régionale pour leurs actions de valorisation.

La Région a également soutenu le projet "la Poudrerie, un patrimoine qui cartonne!" au parc de la Poudrerie de Sevran (93), site labellisé "Patrimoine d'intérêt régional".

Au total, ce sont **10 projets** œuvrant à la valorisation du patrimoine qui ont bénéficié en 2020 de l'aide de la Région soit au titre des Musées, des Maisons d'artiste ou des réseaux structurants du patrimoine.

A titre exceptionnel, une subvention spécifique de soutien au fonctionnement de la Maison Jean Cocteau à Milly-La-Forêt (91) a été accordée par la Région pour permettre la poursuite de l'ouverture de cette Maison d'illustre durant la saison estivale et son fonctionnement jusqu'au 31 décembre 2020, en attente de la constitution effective du GIP, retardé par la crise sanitaire

- **Les manifestations**

La **4^{ème} édition du jeu concours *Patrimoines en poésie***, destiné au jeune public a permis à **180 structures de participer** (musées, bibliothèques, librairie, Monuments nationaux, PNR, ...) et près de **1123 poèmes** ont été réceptionnés. Plus de 70 ateliers d'écriture ont été également organisés dans des musées et bibliothèques. La remise des prix a eu lieu lors du Printemps des poètes sous la grande coupole de l'Institut de France à Paris en présence de 250 personnes. La **5^{ème} édition** a été lancée lors des Journées européennes du patrimoine (septembre 2020) avec plus de 180 structures inscrites.

La **4^{ème} édition de Jardins ouverts** s'est déroulée de façon anticipée du 4 juillet au 30 août 2020, dans

le cadre de l'opération « Mon été, ma Région », avec pour objectif d'offrir à tous les Franciliens un été riche en animations culturelles dans les espaces verts de leur région. Dans un contexte difficile marqué par la crise sanitaire, le format estival a été bien accueilli. Près de 150 jardins se sont mobilisés sur l'ensemble du territoire francilien. Des premières participations remarquables sont à noter telles que le château de Champs-sur-Marne (94), le domaine de Rambouillet (78) et de la maison-atelier Foujita à Villiers-le-Bâcle (91). Une riche programmation réunissant près de 350 animations tournées vers l'art et la culture, mais aussi vers le patrimoine et l'écologie, a ainsi été proposée. 30 jardins ont été accompagnés par la Région pour la programmation de temps forts culturels.

Métiers et formations sur la restauration du patrimoine : un concours vidéo pour les jeunes

Annoncé lors des 1ères Assises du patrimoine le 13 septembre 2019, la Région a lancé un concours vidéo pour les jeunes afin de faire découvrir les métiers et formations sur la restauration du patrimoine. La Région Île-de-France s'est associée aux deux concours "*Je filme le métier qui me plaît*" et "*Je filme ma formation*", imaginés par Parcours métiers, en créant une catégorie dédiée à la restauration du patrimoine. Il s'agit en effet d'un enjeu majeur pour préserver les savoir-faire, faire émerger des vocations et des talents dans ce secteur porteur d'emplois. Avec la crise sanitaire, la remise des prix a été réalisée en ligne avec la création d'un premier festival 100% en ligne qui a permis de présenter 841 films en compétition, mettant en lumière plus de 600 métiers et 250 formations dont la restauration du patrimoine.

• Les publications

Dans la collection « Patrimoines Île-de-France » :

« Île-de-France, un autre patrimoine »

Bien que l'Île-de-France soit volontiers perçue et présentée comme une terre d'innovation et de modernité, elle est aussi riche d'un héritage pluriséculaire qui contribue à façonner son identité singulière. En s'appuyant sur quarante ans d'enquêtes de l'Inventaire général, cet ouvrage réalisé par le service Patrimoines et Inventaire invite à découvrir ou redécouvrir les mille et une facettes du patrimoine francilien : ses églises gothiques et ses châteaux Grand Siècle, mais aussi ses aérogares, ses stades, ses cités-jardins et ses villes nouvelles, en passant par ses paysages de bord de Seine ou ses villages de caractère, qui ont inspiré les grands peintres du XIXe siècle. Des tours de Provins à celles de La Défense, c'est toute la diversité de cet héritage qui se donne à voir au fil des pages. Ouvrage bilingue français-anglais.

« Orly, aéroport des sixties »

À l'heure du centenaire du premier vol commercial (Paris Londres 1919) et alors qu'Orly change complètement de visage pour devenir Orly 1234, ce livre s'attache à montrer en quoi ce bâtiment emblématique des Trente Glorieuses est un élément majeur du patrimoine francilien. Cet ouvrage restitue l'étude d'inventaire réalisée sur l'aéroport, et permet de comprendre l'importance d'Orly dans la mémoire collective française. Ouvrage bilingue français-anglais, réalisé avec le soutien du Groupe ADP, anciennement Aéroports de Paris.

Dans la collection « Ré-inventaire » :

« Paysages : limites, lisières, frontières »

6ème de la collection Ré-inventaire, ce numéro donne à voir de nouveaux territoires de contrastes. L'épaisseur trop méconnue des paysages de l'Île-de-France semble enfouie sous nos habitudes, celles des trajets quotidiens, des promenades du dimanche, des déplacements rapides... Pourtant, lacs, forêts séculaires, ruisseaux et rivières, champs à perte de vue, paysages bucoliques s'offrent à nos yeux pour peu que l'on s'y attarde. Aujourd'hui apparentés aux monuments historiques et classés, près de 500 paysages sont ainsi protégés pour leurs qualités patrimoniales. Cet ouvrage révèle des permanences et

des ruptures, composant ainsi, sur quarante années de pratique photographique à l'Inventaire, de nouveaux territoires de contrastes.

- **L'adhésion à la Fondation du Patrimoine**

La Région a confié à la Fondation du patrimoine, la mise en œuvre de sa politique d'aide au patrimoine non protégé, par un dispositif de cofinancement. Ce partenariat a été noué en 2017 avec la Fondation du Patrimoine, notamment pour organiser la recherche de financements privés participatifs, à hauteur de 1€ Région pour 1€ de ressources privées.

Dans ce cadre, la Région a choisi d'adhérer à cette Fondation. 0,015 M€ ont donc été affectés au titre de la cotisation annuelle.

Au total, les crédits de paiement devraient être consommés à hauteur de **0,850 M€**.

Programme : Patrimoine régional à vocation culturelle

Action : Patrimoine régional (Villarceaux et maison Jean Cocteau)

0,824 M€ ont été affectés pour permettre l'engagement des dépenses d'entretien courant du Domaine de Villarceaux et le fonctionnement de la Maison Cocteau. Une subvention de 0,050 M€ a notamment été affectée en faveur du Groupement d'Intérêt Public (GIP) "Maison Cocteau" au titre de l'adhésion de la Région à cet organisme.

Les crédits de paiement devraient être consommés à hauteur de **0,686 M€**.